

Ma Communauté  
de Communes

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 5 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX

**Nombre de membres**

En exercice	Présents	Votants	Quorum
50	31. puis 32 puis 33	35 puis 37 puis 38	26

**Présents / Membres titulaires :**

Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD – Eric BERNARDIN - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Didier BARREAU – Christelle GRASSO - Barbara GAUTIER - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - François PELLETIER ( a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) - Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) -Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Pascale BERTEAU - Bruno CALMONT - Martine LLEU (a reçu pouvoir de Denis DUBOURGNOUX) - Marylise BOCHE - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Younes BIAR - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD

*Madame Martine LLEU est arrivée à 18h 10 et n'a pas participé à la première délibération.  
Monsieur Christophe RAULT est arrivé à 18h 25 et n'a pas participé à la première délibération.*

**Présent/ Membre suppléant :**

Yannick BODAN

**Absents non représentés :**

Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Philippe BODET, Jean-Yves ROUSSEAU, Laurent ROUFFET, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK  
Alisson CURTY, Sylvie PLAIRE

**Également présents à la réunion :** Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE – Isabelle DESCHAMPS

**Secrétaire de Séance :** Baptiste PAIN

**Convocation envoyée le :** 22 février 2024

**Affichage de la convocation le :**  
22 février 2024

**Auteur de l'acte :** Jean GORIOUX, Président

**Arrêté par le conseil communautaire le :**  
15 AVR. 2024

**Date de publication sur le site internet de la CdC Aunis Sud :** 02 MAI 2024

**Ordre du jour**

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du mardi 23 janvier 2024

**2. FINANCES**

2.1 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 : budget principal et budgets annexes

2.2 Affectation des résultats 2023 - Budget principal et budgets annexes

2.3 Vote du budget primitif 2024 - Budget principal et budgets annexes

2.4 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2015-01 - Pôle Gare de Surgères

2.5 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2023-01 - Nouveau conservatoire de musique Aunis Sud

2.6 Création de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2024-01 - Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis

**3.DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION**

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du mardi 23 janvier 2024**

Délibération n°2024\_03\_01

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

**A l'unanimité**

- Approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 23 janvier 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**2. FINANCES**

**2.1 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 : budget principal et budgets annexes**

Délibération n°2024\_03\_02

**Vu** la délibération 2021-11-06 du 16 novembre 2021 autorisant la signature d'une convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour l'expérimentation du Compte Financier Unique, à la place du Compte Administratif et du Compte de Gestion pour les comptes des exercices 2022 et 2023,

**Vu** le I de l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 disposant que le « Compte Financier Unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents »,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-12 prévoyant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté,

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 6 février 2024,

**Arrivée de Madame LLEU, porteuse de son pouvoir à 18h10**

**Monsieur le Président** expose la situation détaillée du budget principal et des budgets annexes en débutant cette présentation par les recettes de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement		CFU 2022	Budget 2023	CFU 2023	Var 2022/2023
013	Atténuations de charges	198 594,10 €	125 495,00 €	238 784,14 €	20,2%
70	Produits des services	657 786,56 €	695 465,00 €	648 073,46 €	-1,5%
73	Impôts et taxes	4 240 439,04 €	5 743 823,00 €	5 612 413,95 €	32,4%
731	Impositions Directes	7 511 334,45 €	7 116 020,00 €	7 365 578,39 €	-1,9%
74	Dotations, subventions et participations	2 502 079,11 €	2 570 927,00 €	2 653 916,86 €	6,1%
75	Autres produits de gestion courante	445 339,51 €	347 540,00 €	360 791,80 €	-19,0%
77	Produits exceptionnels	37 449,44 €	0,00 €	12 870,24 €	-65,6%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 470,22 €	235 000,00 €	143 347,86 €	35,9%

002	Résultat d'exécution reporté	1 418 042,06 €	2 168 304,83 €	2 168 304,83 €	52,9%
	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>17 116 534,49 €</b>	<b>19 002 574,83 €</b>	<b>19 204 081,53 €</b>	12,2%

**Atténuations de charges :**

Ce chapitre enregistre :

- Les remboursements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de l'assurance statutaire de la Communauté de Communes dans le cadre d'absence pour maladie d'agents, congés paternité ou maternité ou complément des temps partiels thérapeutiques Ce poste atteint une recette globale de 200,1 K€,
- La valorisation de la part salariale des titres restaurant : 38,7 K€.

**Produits des services :**

- Les produits des services ont diminué de 1,5% entre 2022 et 2023. Ce chapitre enregistre 2 types de recettes : les refacturations de mises à disposition d'agents et les produits des services payants.
- Les différentes composantes de ce dernier poste de recettes ont varié différemment :

Produit des activités payantes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Diff.	Var en %
Piscines	77 224,40 €	22 695,15 €	36 778,00 €	52 446,30 €	39 995,50 €	-12 450,80 €	-24%
Vac'en sport	19 041,00 €	8 896,00 €	9 184,00 €	11 077,00 €	25 496,00 €	14 419,00 €	130%
Ecole multisports	3 663,00 €	2 855,00 €	3 665,00 €	3 495,00 €	3 956,00 €	461,00 €	13%
Conservatoire	89 497,89 €	68 669,74 €	62 751,18 €	76 068,22 €	79 958,40 €	3 890,18 €	5%
Site archéologique	1 119,00 €	860,00 €	1 156,50 €	1 317,50 €	2 036,00 €	718,50 €	55%
MAD minibus	21 844,40 €	12 583,62 €	7 717,52 €	17 133,38 €	26 277,62 €	9 144,24 €	53%
<b>TOTAL</b>	<b>212 389,69 €</b>	<b>116 559,51 €</b>	<b>121 252,20 €</b>	<b>161 537,40 €</b>	<b>177 719,52 €</b>	<b>16 182,12 €</b>	<b>10%</b>

Les produits des activités payantes varient différemment en fonction des prestations :

- Piscines : la perception des leçons de natation par les contractuels fait diminuer fortement la recette globale de ces sites (-24%),
- Vac'en sport : la réalisation d'un séjour montagne en 2023 fait plus que doubler les recettes entre 2022 et 2023,
- Minibus : la hausse des tarifs et le nombre élevé de réservations de minibus a fait augmenter la recette de 53%.

**Impôts et taxes :**

- La norme M57 scinde le chapitre Impôts et Taxes en 2 chapitres distinguant ainsi les recettes d'Impositions Directes des autres produits fiscaux.

**Impositions Directes :**

- La revalorisation des bases 2023 de fiscalité directe locale a été fixée pour 2023 à 7,1%. En dehors des bases de foncier non bâti, les hausses des bases des autres impositions directes ont été supérieures.
- Les recettes de rôles supplémentaires ont été également très importantes sur l'exercice : perception de produits au titre de la CFE pour les exercices 2019 à 2022 s'élevant au total à 353 639 euros.  
Ainsi, la hausse des bases de CFE 2023 s'inscrit dans un rattrapage sur les produits de CFE depuis 2019.
- La Communauté de Communes ne perçoit plus de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Celle-ci est remplacée par une fraction compensatoire de TVA qui est enregistrée au chapitre 73 Impôts et taxes.
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales a fortement augmenté en 2023. Cette variation s'explique par des déclarations complémentaires effectuées en 2022 par un contribuable sur la période de 2019 à 2021, ayant donné lieu à un paiement en 2023. Ainsi, ce contribuable

s'est acquitté en 2023 de 188,2 K€ de TASCOM en plus par rapport à 2022. Cette recette exceptionnelle ne sera pas constatée de nouveau par la suite.

**Monsieur le Président**, ajoute que cette variation justifie l'augmentation substantielle en impôts et taxes de 32,4%.

Les recettes d'IFER ont également progressé, du fait de la hausse des produits liés aux éoliennes terrestres (+9,2K€), à la production d'électricité photovoltaïque (+12,4K€) et aux stations radioélectriques (+28,1K€).

	CFU 2022	CFU 2023	Variation en €	Variation en %
CVAE	1 211 560,00 €	0,00 €	-1 211 560,00 €	-100,0%
TASCOM	453 513,00 €	655 262,00 €	201 749,00 €	44,5%
IFER	387 724,00 €	440 643,00 €	52 919,00 €	13,6%

Suivant la hausse de l'appel à contribution de Cyclad de 6,5%, les recettes de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ont progressé dans les mêmes proportions. L'importante hausse des bases avait permis de diminuer le taux sur le territoire de 9,31% à 9,19%.

La taxe de séjour diminue entre 2022 et 2023, tout en étant largement supérieure à 2021 (69,3K€).

La taxe GEMAPI est calculée en fonction du budget prévisionnel de la compétence.

	CFU 2022	CFU 2023	Variation en €	Variation en %
TEOM	2 976 014,00 €	3 170 363,00 €	194 349,00 €	6,5%
Taxe de séjour	91 347,45 €	84 870,39 €	-6 477,06 €	-7,1%
Taxe GEMAPI	146 495,00 €	161 574,00 €	15 079,00 €	10,3%

#### Dotations, subventions et participations :

Le développement des missions environnement a un impact sur ce chapitre :

- TEPOS : 18 000 € versés en 2023 par la Région,
- Espace Naturels Sensibles : 34 909 € prévus pour le financement du poste par le Département,
- Renov Info Service : + 50,6K€ de financement Région.

#### Autres produits de gestion courante :

Dans le cadre de la M57, le chapitre 75 autres produits de gestion courante enregistre principalement en 2023 :

- Les recettes de loyers de la CdC (gendarmeries, logements, parcs photovoltaïques)
- Les remboursements d'assurance suite aux :
  - o Sinistre sur la clôture du siège : 6,3K€
  - o Sinistres sur les bâches incendie du Cluseau et du Fief Girard : 13,6K€
  - o Sinistre à la crèche de Forges : 18,8K€
  - o Prise en charge de frais d'avocat sur un litige sur le PLUIH : 2,3K€
  - o Prise en charge dans le cadre de la garantie décennale de l'extension du siège de travaux d'isolation phonique : 1,8K€.

#### Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ce chapitre enregistre l'amortissement des subventions d'équipement, les écritures d'ordre de cessions d'immobilisations. Il n'a pas été enregistré de travaux en régie en 2023.

**Monsieur le Président**, conclut sur la vue générale des recettes de fonctionnement de l'année 2023 en indiquant qu'elles ont augmenté de 8,5% entre 2022 et 2023, après la progression de 6,0% entre 2021 et 2022. La hausse de ces recettes est continue depuis 2019 et apporte un peu d'oxygène pour l'année à venir. Il expose par la suite le détail des dépenses de fonctionnement.

De manière globale, les charges de gestion ont progressé de 6,8% entre 2022 et 2023, contre 3,7% entre 2021 et 2022.

**Monsieur le Président**, ajoute que compte tenu du contexte de la hausse du prix de l'énergie cette hausse est relativement convenable.

Charges à caractère général :

Les charges à caractère général ont de nouveau fortement augmenté entre 2022 et 2023.

Cette hausse a plusieurs origines, à savoir

- L'inflation connue notamment sur les énergies (+32%),
- La hausse des factures d'eau sur différent postes :
  - o Familles de gens du voyage installées à la métairie, les relevés de compteurs n'étant pas réalisés jusqu'à présent par le prestataire (+ 13,6K€)
  - o Piscines de Surgères et d'Aigrefeuille d'Aunis suite à une hausse très importante des consommations (+24,1K€)
- Le développement de missions, malgré l'arrêt de TZCLD sur l'année,
- Le fonctionnement en année pleine du pôle enfance de Ballon dont une part majoritaire des dépenses sera refacturée dans le cadre de la convention de fonctionnement non encore signée par le SIVOS Ballon Ciré
- Des travaux ponctuels
- La mise en place d'une démarche de concertation pour le domaine culturel

**Monsieur le Président**, indique une montée en puissance de l'activité des services. Le service environnement pour la réalisation du PCAET et du PAT, tout comme le service des sports qui a vu son effectif redevenir complet en 2023.

Il ajoute que bien que soutenue par l'ANCT la démarche de concertation pour le domaine culturel a généré une dépense supplémentaire.

En dehors de ces points, la hausse a été de 3,6%.

Charges de personnel :

Les charges de personnel ont augmenté de 323,9 K€ sur l'exercice, soit +7,2%, après une hausse de 9,6% entre 2021 et 2022. Les recrutements suivants ont été réalisés (recrutement en cours d'année 2022 avec effet année pleine en 2023, et recrutements 2023) :

Pôle	Poste	Recrutement / création
Recrutements en cours d'année 2022		
Développement et transition	Chargé de mission Habitat	oct-22
	Renfort PTRE	déc-22
	Conseillère numérique	juin-22
Recrutements 2023		
Développement et transition	Chargé de mission TEPOS	janv-23
	Chargé de mission ENS	févr-23
Attractivité du quotidien	Coordonnatrice épicerie	déc-23
	Adjointe réseau des bibliothèques	oct-23

En 2022, le point d'indice a augmenté au 1<sup>er</sup> juillet de 3,5%. Il a de nouveau été revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 1,5%.

A cela, il faut également ajouter la prise en compte de la réforme PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), du Glissement Vieillesse Technicité, ...

Autres charges de gestion courante :

Le versement de subventions a augmenté en 2023 de 3,7% par rapport à 2022 :

- Enfance Jeunesse : une enveloppe complémentaire par rapport à l'année 2022 a été attribuée à ces structures du fait de la hausse d'activité de certains centres de loisirs et des acteurs de la petite enfance, ces données entrant dans les modalités de calcul des subventions enfance jeunesse,
- Développement social : la hausse des subventions s'explique par l'augmentation du nombre d'emploi portés par les structures d'insertion,
- Culture : la subvention attribuée pour l'organisation du Brass Festival à Surgères a augmenté de 5 600€,
- Développement économique : reprise du versement d'une subvention à l'Union des Artisans et au Club d'Entreprises,
- Environnement : versement de subventions dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial,
- Habitat : versement d'une subvention à l'ADIL, non versée en 2022,
- La subvention d'équilibre au CIAS a de nouveau progressé de 41 500 € par rapport à 2022. Cette subvention a été augmentée en 2023 pour tenir compte de la baisse continue de son résultat reporté venant financer les exercices suivants, de la hausse prévisionnelle des fluides (électricité aire d'accueil et espace à vocation sociale) et du fait des hausses de charges de personnel notamment avec le passage à temps plein sur tout l'exercice 2023 d'un poste de magasinier au sein de l'épicerie solidaire.

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Variation	
					en €	en %
Enfance Jeunesse	1 046 695,30 €	1 011 543,00 €	718 363,00 €	732 372,00 €	14 009,00 €	2,0%
Social	171 909,00 €	175 500,00 €	175 349,00 €	191 320,00 €	15 971,00 €	9,1%
Logement des jeunes	/	5 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,0%
Culture	329 550,00 €	332 966,00 €	334 100,00 €	340 600,00 €	6 500,00 €	1,9%
Sport	42 681,80 €	36 568,80 €	40 332,60 €	41 954,90 €	1 622,30 €	4,0%
Dev éco	2 300,00 €	0,00 €	500,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €	600,0%
Réseau biblio.	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
Habitat	2 856,00 €	2 856,00 €	0,00 €	2 856,00 €	2 856,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 596 492,10 €</b>	<b>1 564 433,80 €</b>	<b>1 283 644,60 €</b>	<b>1 330 602,90 €</b>	<b>46 958,30 €</b>	<b>3,7%</b>
<b>Variation</b>	<b>3,3%</b>	<b>2,4%</b>	<b>-17,9%</b>	<b>3,7%</b>	0,22 €	-120,4%
CIAS	390 000,00 €	405 000,00 €	422 000,00 €	463 500,00 €	41 500,00 €	9,8%
<b>TOTAL avec CIAS</b>	<b>1 986 492,10 €</b>	<b>1 969 433,80 €</b>	<b>1 705 644,60 €</b>	<b>1 794 102,90 €</b>	<b>88 458,30 €</b>	<b>5,2%</b>
<b>Variation</b>	<b>4,3%</b>	<b>3,2%</b>	<b>-13,4%</b>	<b>5,2%</b>		
Fonds de sol.	64 690,00 €	64 690,00 €				
Dispositif ACT	2 000,00 €	0,00 €				
<b>Spécial COVID</b>	<b>66 690,00 €</b>	<b>64 690,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

Les contributions aux Syndicats auxquels la Communauté de Communes adhère ont progressé de 210,7K€ :

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Variation	
					en €	en %
OTAMP	206 756,13 €	219 286,48 €	241 347,45 €	234 126,68 €	-7 220,77 €	-3,0%
Soluris	8 011,88 €	8 010,03 €	8 360,86 €	8 331,90 €	-28,96 €	-0,3%
Cyclad	2 683 743,93 €	2 768 410,00 €	2 966 798,91 €	3 158 842,99 €	192 044,08 €	6,5%
SM SCOT LRA	42 614,54 €	50 514,50 €	48 281,60 €	48 717,61 €	436,01 €	0,9%
Parc Naturel Marais Poitevin	1,00 €	1,00 €	1,00 €	161,50 €	160,50 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 941 127,48 €</b>	<b>3 046 222,01 €</b>	<b>3 264 789,82 €</b>	<b>3 450 180,68 €</b>	<b>185 390,86 €</b>	<b>5,7%</b>
EPTB Charente	3 177,00 €	3 177,00 €	3 177,00 €	3 177,00 €	0,00 €	0,0%
SYMBO	3 300,00 €	4 435,97 €	4 436,00 €	4 436,00 €	0,00 €	0,0%
SM Bassin Versant du Curé	16 799,98 €				0,00 €	
SM Charente Aval	140 356,54 €	104 069,04 €	155 450,31 €	180 168,87 €	24 718,56 €	15,9%
SM bassin Sèvre niortaise	6 784,00 €	6 784,00 €	6 784,00 €	26 540,00 €	19 756,00 €	291,2%
SM des Rivières et Marais d'Aunis	27 832,92 €	87 203,22 €	88 798,70 €	69 640,71 €	-19 157,99 €	-21,6%
<b>TOTAL GEMAPI</b>	<b>198 250,44 €</b>	<b>205 669,23 €</b>	<b>258 646,01 €</b>	<b>283 962,58 €</b>	<b>25 316,57 €</b>	<b>9,8%</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>3 139 377,92 €</b>	<b>3 251 891,24 €</b>	<b>3 523 435,83 €</b>	<b>3 734 143,26 €</b>	<b>210 707,43 €</b>	<b>6,0%</b>

La contribution versée à l'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin a diminué en lien avec la baisse des recettes de taxe de séjour.

La contribution à Cyclad a encore fortement augmenté de plus de 192 K€, suivant les hausses de coûts de traitement des déchets, de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités polluantes et les difficultés des filières de recyclage.

Enfin, les contributions aux syndicats GEMAPI augmentent également, suivant la montée en puissance des coûts de gestion de la compétence.

Ces contributions sont toutes couvertes par une recette fiscale (taxe de séjour, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe GEMAPI).

Charges financières :

Malgré la diminution de la dette, les intérêts des emprunts augmentent du fait de la hausse du coût des emprunts à taux variables.

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Intérêts des emprunts	168 240,82 €	163 045,41 €	153 788,10 €	169 837,65 €
Indemnités remb. anticipé				
Frais ligne de trésorerie	4 241,06 €	1 525,13 €	1 969,27 €	1 936,11 €
Frais de dossiers nouveaux emprunts	120,00 €	3 075,00 €	350,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>172 601,88 €</b>	<b>167 645,54 €</b>	<b>156 107,37 €</b>	<b>171 773,76 €</b>

**Monsieur le Président**, indique que la section de fonctionnement a généré un résultat sur l'exercice de 1 474 499,67€, en stabilité par rapport à l'exercice 2022. L'important report antérieur permet de générer un résultat cumulé en hausse de près de 800 K€.



Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2023	17 035 776,70 €
Dépenses de fonctionnement 2023	15 561 277,64 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 474 499,06 €</b>
Report antérieur	2 168 304,83 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>3 642 803,89 €</b>

**Monsieur le Président** détaille ensuite la section d'investissement via la présentation suivante. Les dépenses d'investissement et les subventions perçues en 2023 peuvent se détailler comme suit :

		Dépenses		Recettes		Dont
		CFU 2023	RAR	CFU 2023	RAR	
Sport						
Op. 204	Terrain de tir à l'arc de Forges	155 684,25 €				Terrain (140,9K€) + cheminement (14,8K€)
Op. 206	Piscine de Surgères	286 078,76 €	23 836,55 €		80 510,00 €	Rénovation salle des machines (282,2K€), cheminement piéton (3,9K€) RAR : renov salle des machines (12,7K€), alarme intrusion (11,1K€)
Op. 207	Piscine d'Aigrefeuille	0,00 €	1 727,04 €			Travaux Ad'Ap
Op. 208	Piscine de Vandré	5 949,42 €	24 412,94 €			Pompe (5,4K€), protection incendie (0,4K€), coffre-fort (0,2K€) RAR : plateforme modulaires dont Ad'Ap
Op. 209	Complexe sportif d'Aigrefeuille	31 213,15 €	24 955,20 €			Accessibilité PMR (15,5K€), matériel technique (3,3K€), AMO gymnase (11,9K€) RAR : AMO gymnase (22,0K€), diagnostic charpente dojo (3,0K€)
Op. 210	Complexe sportif de Surgères	226 549,25 €	53 927,03 €	720 000,00 €	373 546,15 €	Salle multisports (88,8K€), matériel sportif (9,9K€), matériel technique (7,3K€), Ad'Ap (14,5K€), rénovation vestiaires rugby (22,6K€), études rénovation gymnases (11,5K€), liaison douce (58,9K€), surpresseur réseau d'eau (7,0K€), poubelles (1,5K€), film solaires G3 (3,8K€) RAR : liaison douce (6,5K€), Ad'Ap (5,8K€), portes grandes tribunes (13,5K€), brises soleil G3 (7,3K€), études rénovation énergétiques gymnases (19,8K€)
Enfance - Scolaire						
Op. 213	Affaires scolaires		136 030,00 €			RAR : extension collège Aigrefeuille (136,0K€)
Op. 215	Maison de l'enfance Ciré Ballon	16 268,49 €		132 008,42 €	464 027,27 €	Solde travaux + AMO
Op. 218	Crèche de Forges	99 986,39 €	36 536,82 €		56 284,10 €	Travaux d'amélioration énergétique et aménagement locaux
Op. 219	Crèche de Surgères	622,00 €	5 146,74 €			Ad'Ap
Social - Gestion terrains familiaux						
Op. 224	Modulaire associatif	46 620,00 €				Modulaire AROZOAR
Op. 223	Terrains familiaux		1 080,00 €			Foncier - division parcelle
Op. 23	Espace à vocation sociale	2 484,08 €				Pare-soleils CIAS
Op. 25	Espace Berlioz	1 694,54 €				Menuiseries

Communauté de Communes Aunis Sud – Séance du 05 mars 2024

Mobilité			
Op. 24	Pôle gare	58 959,60 €	7 421,49 €
Culture			
Op. 110	Espace culture multimédias	1 955,00 €	11 260,00 €
Op. 211	Salle culturelle		10 920,00 €
Op. 212	Réseau des bibliothèques	5 126,83 €	8 616,00 €
Op. 17	Ecole de musique de Surgères	16 786,80 €	
Développement économique - emploi			
Op. 108	Maison de l'Emploi	618,41 €	15 666,72 €
Tourisme - communication			
Op. 109	Office de tourisme	4 448,04 €	
Op. 111	Site archéologique	14 835,00 €	34 045,25 €
Op. 141	Circuits vélos	27 516,36 €	
Urbanisme - Mobilité			
Op. 130	PLUIH	50 150,00 €	1 924,88 €
Op. 105	OPAH	33 958,00 €	22 460,00 €
Op. 16	SIG	16 536,00 €	
Voirie			
Op. 26	Gestion des parcs d'activités	2 883,43 €	58 267,79 €
Equipelement des services - siège - divers			
Op. 106	Equipelement des services	80 254,91 €	3 961,20 €
Op. 104	Réserve foncière	345 968,68 €	
Op. 114	Logements communautaires	3 188,24 €	
Op. 216	Ateliers techniques	70 114,01 €	136 661,23 €
Op. 20	Siège social	36 160,03 €	1 208,12 €

**TOTAUX 1 642 609,67 € 620 065,00 €**

				3 243,50 €	Frais d'étude RAR : caméras vidéoprotection
					Accessibilité TAT : accessibilité + études agrandissement (7,8K€)
					RAR : Etude
					Matériel informatique bibliothèques (3,5K€), fonds itinérant (0,8K€), matériel réseau (0,8K€) RAR : développement du logiciel
					Nouveau conservatoire (10,9K€), équipement musical (5,9K€)
					Equipements divers RAR : sol 1er étage
					Modernisation portes automatiques
		9 902,00 €	6 670,00 €		Etude jardin archéologique (8,5K€), restauration vestiges (4,9K€), maquette (1,5K€) RAR : étude jardin archéologique (12,9K€) et étude aire de jeux (7,9K€), maquette (12,0K€)
				12 297,60 €	AMO + réalisation 2 boucles cyclo-touristiques
					Modification + modification simplifiée PLUIH
				24 275,00 €	OPAH
					Participation investissement SIG
					Coussins berlinois ZI Ouest RAR : vidéoprotection (5,6K€), bâches incendie avec clôtures (37,7K€), modernisation éclairage public (15,0K€)
				1 634,06 €	Minibus (23,8K€), Matériel informatique (13,4K€), Véhicule technique (23,7K€), Matériel technique (11,5K€), mobilier (4,5K€), divers matériel (3,3K€) RAR : matériel com. (1,1K€), matériel technique (2,2K€), téléphonie (0,7K€)
					SAFER (11,4K€), terrain et bâtiment ex Armor (334,6K€)
					Porte renforcée logement temporaire d'urgence
					Alarme ateliers (2,7K€), nouvelle annexe (67,4K€) RAR : nouvelle annexe
				260 000,00 €	Mobilier accueil (1,3K€), protection solaire (28,1K€), aménagement garage sport (6,2K€) RAR : rayonnages archivage

**1 130 163,11 € 1 019 809,32 €**

**Monsieur Didier BARREAU**, fait remarquer que la CdC intervient dans de nombreux domaines au travers de ses compétences. Les montants engagés sont révélateurs de l'investissement de l'EPCI. Les missions assurées auprès des concitoyens sont visibles au travers de ces éléments.

**Arrivée de Monsieur Christophe RAULT à 18h25**

Les recettes et dépenses 2023 de la section d'investissement du budget principal de la CdC Aunis Sud se présentent tel que suit :

Recettes d'investissement		CFU 2022	Budget 2023	CFU 2023	RAR 2023
13	Subventions d'équipement perçues	307 047,81 €	2 304 588,45 €	1 130 163,11 €	1 019 809,32 €
16	Emprunts et dettes assimilées	895 000,00 €	810 119,17 €	127 455,61 €	
165	Cautions	900,00 €	2 000,00 €	850,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	25 588,92 €	0,00 €	0,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	662 926,79 €	706 000,00 €	771 666,32 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 261 569,86 €	674 535,10 €	674 535,10 €	
45	Opération pour compte de tiers	37 446,31 €	11 430,61 €	9 116,22 €	
024	Produit des cessions d'immobilisations		108 000,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement		2 517 595,83 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	935 732,78 €	1 300 000,00 €	1 315 105,54 €	
041	Opérations patrimoniales	392 657,04 €	686 500,00 €	485 966,68 €	
	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>4 518 869,51 €</b>	<b>9 120 769,16 €</b>	<b>4 514 858,58 €</b>	<b>1 019 809,32 €</b>

**Monsieur le Président** explique que les 850 euros de cautions correspondent aux locations des instruments de musique du conservatoire. Les dotations, fonds divers et réserves ont largement augmenté. On peut retrouver dans cette catégorie le FCTVA, mais aussi la Taxe d'Aménagement (TA) dont la totalité est collectée sur le territoire. La partie habitat de la TA est reversée aux communes et celle relative au développement économique est conservée par la CdC. Un décalage dans les versements est prévu du fait de la mise en place de ce nouveau fonctionnement.

Il continue ensuite sa présentation en détaillant les dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement		CFU 2022	Budget 2023	CFU 2023	RAR 2023
Opérations d'équipement		4 013 451,51 €	4 877 296,06 €	1 642 609,67 €	620 065,00 €
26	Participations créances	0,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	890 487,55 €	882 750,00 €	865 819,07 €	
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00 €	453 000,00 €	300 440,09 €	
45	Opération pour compte de tiers	37 446,31 €	11 430,61 €	9 116,22 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 470,22 €	235 000,00 €	143 347,86 €	
041	Opérations patrimoniales	392 657,04 €	686 500,00 €	485 966,68 €	
001	Déficit antérieur reporté	1 048 649,37 €	1 969 292,49 €	1 969 292,49 €	
	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>6 488 162,00 €</b>	<b>9 120 769,16 €</b>	<b>5 422 092,08 €</b>	<b>620 065,00 €</b>

Les résultats 2023 de la section d'investissement sont les suivants :

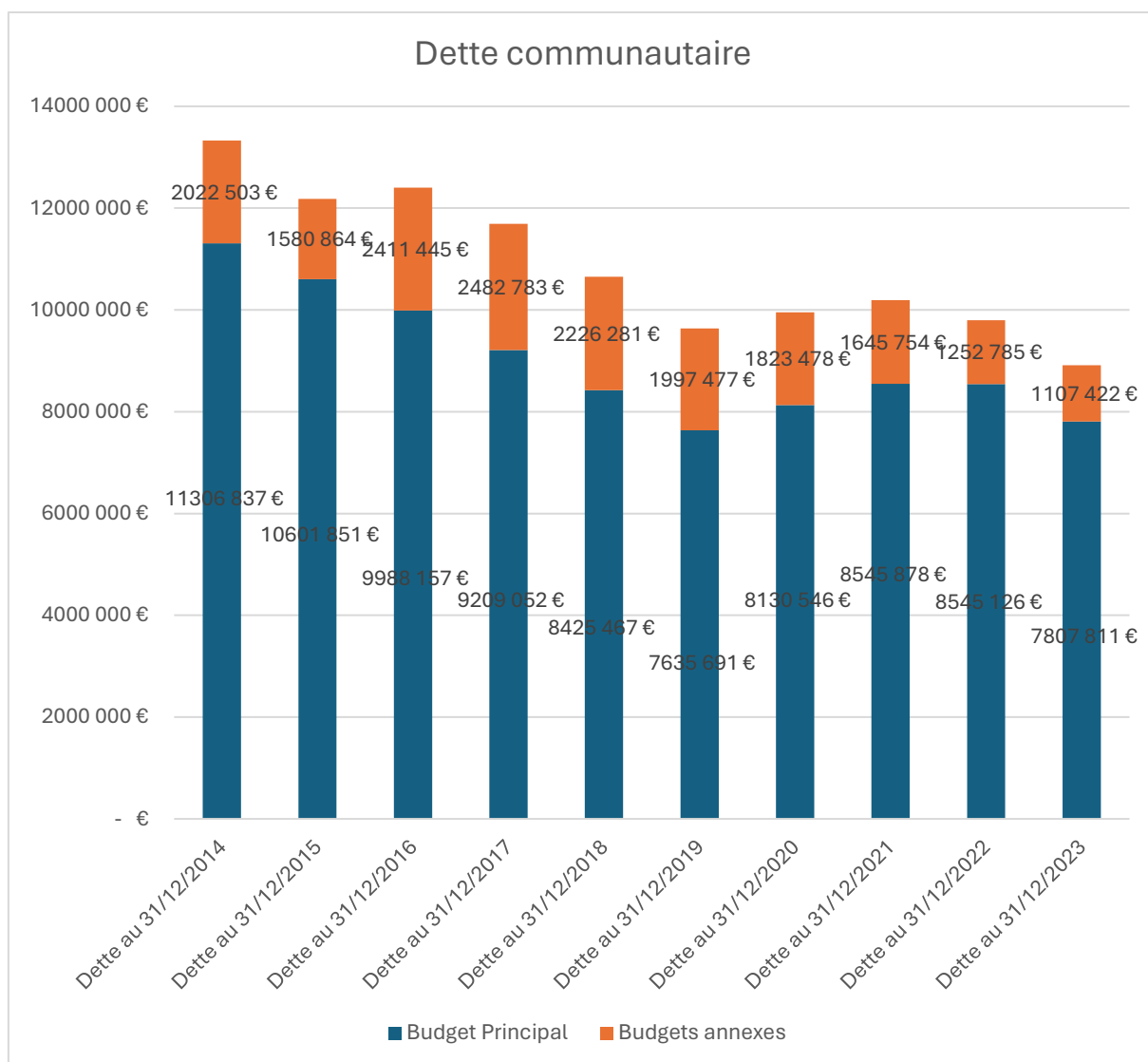
	<b>Section d'investissement</b>
Recettes d'investissement 2023	4 514 858,58 €
Dépenses d'investissement 2023	3 452 799,59 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 062 058,99 €</b>
Report antérieur	-1 969 292,49 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-907 233,50 €</b>
RAR recettes	1 019 809,32 €
RAR dépenses	620 065,00 €
<b>Résultat des RAR</b>	<b>399 744,32 €</b>

**Monsieur le Président** détaille ensuite la dette.

- 1 emprunt a été encaissé en 2023. Il s'agit d'un prêt à taux zéro de la Caisse d'Allocations Familiales réalisé dans le cadre de la construction du pôle enfance à Ballon, pour 127 455€.
- Les budgets annexes portent au 31 décembre 2023 une dette de 1 107 422 €.
  - o Pépinière : 170 827 €
  - o Le Thou III : 69 791 €
  - o La Combe : 750 779 €
  - o Le Cluseau : 116 025 €

Un emprunt a été contractualisé en fin d'exercice pour le financement du parc d'activités de la Combe à hauteur de 1 485 000€

Le déblocage des fonds n'a pas été nécessaire dans l'année.



**Autofinancement :**

La capacité d'autofinancement brute correspond à l'épargne générée par la section de fonctionnement permettant de financer la section d'investissement, et prioritairement le remboursement en capital des emprunts.

La capacité d'autofinancement nette correspond au solde de cette CAF brute diminuée du remboursement du capital des emprunts.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
CAF Brute	1 354 246 €	1 807 085 €	1 894 673 €	2 229 636 €	2 635 222 €
CAF Nette	564 469 €	975 141 €	993 940 €	1 339 949 €	1 770 453 €

Les CAF nettes et brutes ont progressé en 2023, du fait d'une progression plus importante des recettes que des dépenses de fonctionnement en valeur.

La capacité de la CdC à générer de l'autofinancement brut peut se mesurer en mettant en rapport cette CAF brute et le montant des recettes réelles de fonctionnement.

	2019	2020	2021	2022	2023
% de la CAF / RRF	9,89%	12,63%	12,86%	14,33%	15,61%

Ce ratio continue de progresser, traduisant la bonne évolution des recettes réelles de fonctionnement.

Ratios d'endettement :

Les ratios d'endettement poursuivent leur amélioration, entraînés par la hausse de la CAF et des recettes réelles de fonctionnement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	5,64	4,50	4,51	3,83	2,96
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	57%	57%	58%	55%	46%

**Monsieur le Président** expose le bilan des budgets annexes des zones et parcs d'activités via le tableau suivant :

Budget	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Dépenses d'aménagement	Frais financiers	Cessions de terrains	Subventions	
Parc d'activités La Combe	725 572,50 €	18 476,24 €	0,00 €	90 000,00 €	Aménagement de la zone
Parc d'activités Le Cluseau	0,00 €	1 334,45 €	0,00 €	0,00 €	/
ZI St Mard	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
ZI Fief St Gilles	337,25 €	0,00 €	40 036,00 €	0,00 €	Rétablissement de bornage
ZI Ouest II	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
ZI La Métairie	4 997,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Travaux réseau télécom et assainissement
ZI le Thou TII	217 983,70 €	2 847,61 €	130 407,00 €	0,00 €	Fin des travaux extension sud
ZI Fief Girard Est D5	12 560,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Frais négociation achat de foncier
ZI Forges	1 107,60 €	0,00 €	146 724,91 €	0,00 €	Raccordement électrique
Parc d'activités des Ardillauds	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
<b>TOTAUX</b>	<b>962 558,98 €</b>	<b>22 658,30 €</b>	<b>317 167,91 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	
	<b>985 217,28 €</b>		<b>407 167,91 €</b>		

**Monsieur le Président** poursuit son exposé avec le détail des budgets annexes Pépinière d'entreprises et bâtiments relais :

Budget	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Bâtiments Relais</b>	38 772,31 €	51 439,89 €	82 881,11 €	172 352,25 €
<b>Résultats Budget Bâtiments Relais</b>		<b>12 667,58 €</b>		<b>89 471,14 €</b>
<b>Pépinière</b>	172 064,04 €	181 545,40 €	387 946,79 €	126 714,67 €
<b>Résultat budget Pépinière</b>		<b>9 481,36 €</b>	<b>-261 232,12 €</b>	

Les faits marquants de ce budget annexe pépinière sont :

- ✓ Diminution des recettes de loyer de 32,5% (-13,6K€)
- ✓ Défaut de paiement d'un locataire => provision faite de 6,4K€
- ✓ Temps de secrétariat passé à ½ ETP à compter de 12/2022

Ce budget annexe a reçu une subvention d'équilibre de 111 003,00 €.

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, conclut cette présentation du Compte Financier Unique 2023 avec le résultat consolidé de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Le résultat consolidé de la CdC Aunis Sud au 31 décembre 2023 s'établit à + 1 924 703,28€, déficit des restes à réaliser compris, contre + 1 563 982,01€ au 31 décembre 2022.

Malgré la hausse du volume de stock de terrains en valeur, l'excédent du budget principal permet une hausse de ce résultat consolidé.

**Madame Micheline BERNARD**, remarque que cette présentation et la prospective présentée par Monsieur Marc BOUSSION, directeur financier, en commission finance va permettre d'envisager des investissements de manière plus sereine.

**Considérant** que **Madame Catherine DESPREZ** a été désignée pour présider la séance lors du vote des Comptes Financiers Uniques,

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, rappelle que les Comptes Financiers uniques sont préparés par le Comptable de la collectivité, à savoir le Directeur du Service de Gestion Comptable de Ferrières, et l'ordonnateur.

Il présente les Comptes Financiers Uniques 2023 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud, et notamment la note de synthèse brève et synthétique annexée aux présents CFU.

Ces explications entendues, et Monsieur Jean GORIOUX ayant quitté la salle, **Madame Catherine DESPREZ, 1ère Vice-Présidente**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur les présents Comptes Financiers Uniques 2023 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur de la présentation des Comptes Financiers Uniques ci-dessous résumés :
- 

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		2 168 304,83 €	1 969 292,49 €		1 969 292,49 €	2 168 304,83 €
OPERATIONS 2023	15 561 277,64 €	17 035 776,70 €	3 452 799,59 €	4 514 858,58 €	19 014 077,23 €	21 550 635,28 €
RESULTAT DE L'EX.	-	1 474 499,06 €	-	1 062 058,99 €	-	2 536 558,05 €
TOTAL	15 561 277,64 €	19 204 081,53 €	5 422 092,08 €	4 514 858,58 €	20 983 369,72 €	23 718 940,11 €
RESULTAT CLOTURE	-	3 642 803,89 €	-907 233,50 €	-	-	2 735 570,39 €

RESTES A REALISER			620 065,00 €	1 019 809,32 €	620 065,00 €	1 019 809,32 €
TOTAL CUMULE	15 561 277,64 €	19 204 081,53 €	6 042 157,08 €	5 534 667,90 €	21 603 434,72 €	24 738 749,43 €
RESULTAT DEFINITIF	-	<b>3 642 803,89 €</b>	<b>-507 489,18 €</b>	-	-	<b>3 135 314,71 €</b>

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE BATIMENTS RELAIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		<b>337,66 €</b>		<b>72 424,13 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>72 761,79 €</b>
OPERATIONS 2023	38 772,31 €	51 102,23 €	82 881,11 €	99 928,12 €	121 653,42 €	151 030,35 €
RESULTAT DE L'EX.	-	<b>12 329,92 €</b>	-	<b>17 047,01 €</b>	-	<b>29 376,93 €</b>
TOTAL	38 772,31 €	51 439,89 €	82 881,11 €	172 352,25 €	121 653,42 €	223 792,14 €
RESULTAT CLOTURE	-	<b>12 667,58 €</b>	-	<b>89 471,14 €</b>	-	<b>102 138,72 €</b>
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	38 772,31 €	51 439,89 €	82 881,11 €	172 352,25 €	121 653,42 €	223 792,14 €
RESULTAT DEFINITIF	-	<b>12 667,58 €</b>	-	<b>89 471,14 €</b>	-	<b>102 138,72 €</b>

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE ZI METAIRIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE				<b>23 968,31 €</b>		<b>23 968,31 €</b>
OPERATIONS 2023	179 530,05 €	179 530,05 €	179 530,05 €	174 532,15 €	359 060,10 €	354 062,20 €
RESULTAT DE L'EX.	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-4 997,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-4 997,90 €</b>	<b>0,00 €</b>
TOTAL	179 530,05 €	179 530,05 €	179 530,05 €	198 500,46 €	359 060,10 €	378 030,51 €
RESULTAT CLOTURE	<b>0,00 €</b>	-	-	<b>18 970,41 €</b>	-	<b>18 970,41 €</b>
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	179 530,05 €	179 530,05 €	179 530,05 €	198 500,46 €	359 060,10 €	378 030,51 €
RESULTAT DEFINITIF	<b>0,00 €</b>	-	-	<b>18 970,41 €</b>	-	<b>18 970,41 €</b>



**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE ZI OUEST II**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		544 409,85 €	16 559,18 €		16 559,18 €	544 409,85 €
OPERATIONS 2023	16 559,18 €	16 559,18 €	16 559,18 €	16 559,18 €	33 118,36 €	33 118,36 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	16 559,18 €	560 969,03 €	33 118,36 €	16 559,18 €	49 677,54 €	577 528,21 €
RESULTAT CLOTURE	-	544 409,85 €	-16 559,18 €	-	-	527 850,67 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	16 559,18 €	560 969,03 €	33 118,36 €	16 559,18 €	49 677,54 €	577 528,21 €
RESULTAT DEFINITIF	-	544 409,85 €	-16 559,18 €	-	-	527 850,67 €

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE ZI FIEF ST GILLES**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		11 883,62 €	394 340,49 €		394 340,49 €	11 883,62 €
OPERATIONS 2023	438 970,55 €	380 469,91 €	340 210,24 €	438 632,44 €	779 180,79 €	819 102,35 €
RESULTAT DE L'EX.	-58 500,64 €	0,00 €	-	98 422,20 €	-	39 921,56 €
TOTAL	438 970,55 €	392 353,53 €	734 550,73 €	438 632,44 €	1 173 521,28 €	830 985,97 €
RESULTAT CLOTURE	46 617,02 €	-	-295 918,29 €	-	-342 535,31 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	438 970,55 €	392 353,53 €	734 550,73 €	438 632,44 €	1 173 521,28 €	830 985,97 €
RESULTAT DEFINITIF	-46 617,02 €	-	-295 918,29 €	-	-342 535,31 €	-

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE ZI ST MARD**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			35 430,63 €		35 430,63 €	0,00 €
OPERATIONS 2023	64 980,83 €	64 980,83 €	64 756,83 €	64 980,63 €	129 737,66 €	129 961,46 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-	223,80 €	-	223,80 €
TOTAL	64 980,83 €	64 980,83 €	100 187,46 €	64 980,63 €	165 168,29 €	129 961,46 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-35 206,83 €	-	-35 206,83 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	64 980,83 €	64 980,83 €	100 187,46 €	64 980,63 €	165 168,29 €	129 961,46 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-35 206,83 €	-	-35 206,83 €	-

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITE LE CLUSEAU**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	47,68 €		194 410,79 €		194 458,47 €	0,00 €
OPERATIONS 2023	343 318,03 €	343 238,00 €	372 116,67 €	340 649,13 €	715 434,70 €	683 887,13 €
RESULTAT DE L'EX.	-80,03 €	0,00 €	-31 467,54 €	0,00 €	-31 547,57 €	0,00 €
TOTAL	343 365,71 €	343 238,00 €	566 527,46 €	340 649,13 €	909 893,17 €	683 887,13 €
RESULTAT CLOTURE	-127,71 €	-	-225 878,33 €	-	-226 006,04 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	343 365,71 €	343 238,00 €	566 527,46 €	340 649,13 €	909 893,17 €	683 887,13 €
RESULTAT DEFINITIF	-127,71 €	-	-225 878,33 €	-	-226 006,04 €	-

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE PEPINIERE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			<b>307 620,24 €</b>		<b>307 620,24 €</b>	<b>0,00 €</b>
OPERATIONS 2023	172 064,04 €	181 545,40 €	80 326,55 €	126 714,67 €	252 390,59 €	308 260,07 €
RESULTAT DE L'EX.	-	9 481,36 €	-	46 388,12 €	-	55 869,48 €
<b>TOTAL</b>	172 064,04 €	181 545,40 €	387 946,79 €	126 714,67 €	560 010,83 €	308 260,07 €
RESULTAT CLOTURE	-	9 481,36 €	<b>-261 232,12 €</b>	-	<b>-251 750,76 €</b>	-
RESTES A REALISER			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	172 064,04 €	181 545,40 €	387 946,79 €	126 714,67 €	560 010,83 €	308 260,07 €
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	-	9 481,36 €	<b>-261 232,12 €</b>	-	<b>-251 750,76 €</b>	-

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITE LA COMBE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	<b>94 697,51 €</b>		<b>81 418,32 €</b>		<b>176 115,83 €</b>	<b>0,00 €</b>
OPERATIONS 2023	1 628 412,91 €	1 444 531,01 €	1 346 595,96 €	865 887,93 €	2 975 008,87 €	2 310 418,94 €
RESULTAT DE L'EX.	<b>-183 881,90 €</b>	0,00 €	<b>-480 708,03 €</b>	0,00 €	<b>-664 589,93 €</b>	0,00 €
<b>TOTAL</b>	1 723 110,42 €	1 444 531,01 €	1 428 014,28 €	865 887,93 €	3 151 124,70 €	2 310 418,94 €
RESULTAT CLOTURE	<b>-278 579,41 €</b>	-	<b>-562 126,35 €</b>	-	<b>-840 705,76 €</b>	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	1 723 110,42 €	1 444 531,01 €	1 428 014,28 €	865 887,93 €	3 151 124,70 €	2 310 418,94 €
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>-278 579,41 €</b>	-	<b>-562 126,35 €</b>	-	<b>-840 705,76 €</b>	-

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE ZI DE FORGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		94 415,04 €	378 380,41 €		378 380,41 €	94 415,04 €
OPERATIONS 2023	379 488,01 €	488 994,43 €	342 268,51 €	378 380,41 €	721 756,52 €	867 374,84 €
RESULTAT DE L'EX.	-	109 506,42 €	-	36 111,90 €	-	145 618,32 €
TOTAL	379 488,01 €	583 409,47 €	720 648,92 €	378 380,41 €	1 100 136,93 €	961 789,88 €
RESULTAT CLOTURE	-	203 921,46 €	-342 268,51 €	-	-138 347,05 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	379 488,01 €	583 409,47 €	720 648,92 €	378 380,41 €	1 100 136,93 €	961 789,88 €
RESULTAT DEFINITIF	-	203 921,46 €	-342 268,51 €	-	-138 347,05 €	-

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE ZA LE THOU T2

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		383 937,40 €	176 831,11 €		176 831,11 €	383 937,40 €
OPERATIONS 2023	500 883,86 €	397 551,48 €	294 878,41 €	277 204,94 €	795 762,27 €	674 756,42 €
RESULTAT DE L'EX.	-103 332,38 €	0,00 €	-17 673,47 €	0,00 €	-121 005,85 €	0,00 €
TOTAL	500 883,86 €	781 488,88 €	471 709,52 €	277 204,94 €	972 593,38 €	1 058 693,82 €
RESULTAT CLOTURE	-	280 605,02 €	-194 504,58 €	-	-	86 100,44 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	500 883,86 €	781 488,88 €	471 709,52 €	277 204,94 €	972 593,38 €	1 058 693,82 €
RESULTAT DEFINITIF	-	280 605,02 €	-194 504,58 €	-	-	86 100,44 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES ARDILLAUDS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE					0,00 €	0,00 €
OPERATIONS 2023					0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - PRESENTATION CONSOLIDEE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>RESULTAT REPORTE</b>	<b>94 745,19 €</b>	<b>3 203 288,40 €</b>	<b>3 652 842,60 €</b>	<b>96 392,44 €</b>	<b>3 747 587,79 €</b>	<b>3 299 680,84 €</b>
<b>OPERATIONS 2023</b>	19 435 377,33 €	20 695 399,14 €	6 684 043,02 €	7 396 887,12 €	26 119 420,35 €	28 092 286,26 €
<b>RESULTAT DE L'EX.</b>	-	1 260 021,81 €	-	712 844,10 €	-	1 972 865,91 €
<b>TOTAL</b>	19 530 122,52 €	23 898 687,54 €	10 336 885,62 €	7 493 279,56 €	29 867 008,14 €	31 391 967,10 €
<b>RESULTAT CLOTURE</b>	-	<b>4 368 565,02 €</b>	<b>-2 843 606,06 €</b>	-	-	<b>1 524 958,96 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	0,00 €	0,00 €	620 065,00 €	1 019 809,32 €	620 065,00 €	1 019 809,32 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	19 530 122,52 €	23 898 687,54 €	10 956 950,62 €	8 513 088,88 €	30 487 073,14 €	32 411 776,42 €
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	-	<b>4 368 565,02 €</b>	<b>-2 443 861,74 €</b>	-	-	<b>1 924 703,28 €</b>

- Approuve les Comptes Financiers Uniques 2023 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud tels qu'annexés à la présente délibération,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Monsieur le Président** remercie les conseillers communautaires pour la confiance témoignée au travers du vote unanime du CFU. Les prochaines étapes seront d'affecter le résultat positif de l'année 2023 aux différents projets communautaires à développer.

**Madame Micheline BERNARD** souligne que compte tenu des nombreux projets en cours et programmés, l'affectation de ces fonds sera rapidement réalisée.

## **2.2 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

### **2.2.1 Affectation des résultats 2023 - Budget Principal Communauté de Communes Aunis sud**

*Délibération n°2024\_03\_03*

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

**Vu** la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

**Vu** la décision 2023D33 du 6 avril 2023 afférente au virement de crédits n°1 au Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la décision 2023D42 du 2 mai 2023 afférente au virement de crédits n°2 au Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la décision 2023D64 du 10 juillet 2023 afférente au virement de crédits n°3 au Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la décision 2023D75 du 27 juillet 2023 afférente au virement de crédits n°4 au Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la décision 2023D84 du 19 septembre 2023 afférente au virement de crédits n°5 au Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la décision 2023D92 du 4 octobre 2023 afférente au virement de crédits n°6 au Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la décision 2023D104 du 22 novembre 2023 afférente au virement de crédits n°7 au Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la délibération n°2023-10-12 du 17 octobre 2023 relative à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

**Considérant** les résultats de l'exercice 2023 du Budget Principal tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	1 474 499,06 €	1 062 058,99 €
Report antérieur	2 168 304,83 €	-1 969 292,49 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>3 642 803,89 €</b>	<b>-907 233,50 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>399 744,32 €</b>

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Principal :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	3 642 803,89 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-907 233,50 €
Résultat Restes à Réaliser	399 744,32 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	3 135 314,71 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	907 233,50 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	507 489,18 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Principal telle que présentée ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	3 642 803,89 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-907 233,50 €
Résultat Restes à Réaliser	399 744,32 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	3 135 314,71 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	907 233,50 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	507 489,18 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### **2.2.2 Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe bâtiments relais**

*Délibération n°2024\_03\_04*

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

**Vu** délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Bâtiments Relais,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

**Considérant** les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe Bâtiments Relais tels que présentés ci-dessous,

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Résultat de l'exercice	12 329,92 €	72 424,13 €
Report antérieur	337,66 €	17 047,01 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>12 667,58 €</b>	<b>89 471,14 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>0,00 €</b>

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Annexe Bâtiments Relais :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	12 667,58 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	89 471,14 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	12 667,58 €
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	89 471,14 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Annexe Bâtiments Relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe Bâtiments Relais telle que présentée ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	12 667,58 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	89 471,14 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	12 667,58 €
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	89 71,14 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**2.2.3 Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe ZA Fief Girard est D5**

Délibération 2024\_03\_05

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

**Considérant** les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 tels que présentés ci-dessous,

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Résultat de l'exercice	0,00 €	12 560,98 €
Report antérieur	0,00 €	-98 558,94 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-85 997,96 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>0,00 €</b>

**Monsieur Jean GORIOUX, Président,** propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 20223	0,00 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-85 997,96 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	85 997,96 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 telle que présentée ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 20223	0,00 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-85 997,96 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	85 997,96 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**2.2.4 Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe ZI de Forges**

*Délibération 2024\_03\_06*

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZI de Forges,

**Vu** la délibération 2022-12-14 du 19 décembre 2023 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZI de Forges,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

**Considérant** les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe ZI de Forges tels que présentés ci-dessous,

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Résultat de l'exercice	109 506,42 €	36 111,90 €
Report antérieur	94 415,04 €	-378 380,41 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>203 921,46 €</b>	<b>-342 268,51 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>0,00 €</b>

**Monsieur Jean GORIOUX, Président,** propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Annexe ZI de Forges :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	203 921,46 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-342 268,51 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	203 921,46 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	342 268,51 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZI de Forges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZI de Forges telle que présentée ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	203 921,46 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-342 268,51 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	203 921,46 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	342 268,51 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**2.2.5 Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe parc d'activités de La Combe**

*Délibération 2024\_03\_07*

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

**Considérant** les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe tels que présentés ci-dessous,

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Résultat de l'exercice	-183 881,90 €	-480 708,03 €
Report antérieur	-94 697,51 €	-81 418,32 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-278 579,41 €</b>	<b>-562 126,35 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>0,00 €</b>

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-278 579,41 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-562 126,35 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution négatif reporté à la section de fonctionnement	278 579,41 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	562 126,35 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe telle que présentée ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-278 579,41 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-562 126,35 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution négatif reporté à la section de fonctionnement	278 579,41 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	562 126,35 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**2.2.6 Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe parc d'activités du Cluseau**

*Délibération 2024\_03\_08*

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau,

**Vu** la délibération n°2023-12-12 du 19 décembre 2023 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

**Considérant** les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	-80,03 €	-31 467,54 €
Report antérieur	-47,68 €	-194 410,79 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-127,71 €</b>	<b>-225 878,33 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>0,00 €</b>

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-127,71 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-225 878,33 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution négatif reporté à la section de fonctionnement	127,71 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	225 878,33 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau telle que présentée ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-127,71 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-225 878,33 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution négatif reporté à la section de fonctionnement	127,71 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	225 878,33 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**2.2.7 Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe ZA Le Thou tranche II**

*Délibération 2024\_03\_09*

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II,

**Vu** la délibération 2023-12-13 du 19 décembre 2023 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

**Considérant** les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe ZA Le Thou TII tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	-103 332,38 €	-17 673,47 €
Report antérieur	383 937,40 €	-176 831,11 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>280 605,02 €</b>	<b>-194 504,58 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>0,00 €</b>

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Annexe ZA Le Thou TII :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	280 605,02 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-194 504,58 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	280 605,02 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	194 504,58 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZA Le Thou TII.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZA Le Thou TII telle que présentée ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	280 605,02 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-194 504,58 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	280 605,02 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	194 504,58 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### **2.2.8 Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe ZA de LA Métairie**

Délibération 2024\_03\_10

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZA de la Métairie,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

**Considérant** les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe ZA de la Métairie tels que présentés ci-dessous,

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Résultat de l'exercice	0,00 €	-4 997,90 €
Report antérieur	0,00 €	23 968,31 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 970,41 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>0,00 €</b>

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Annexe ZA de la Métairie :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	0,00 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	18 970,41 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	18 970,41 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZA de la Métairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

#### **A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZA de la Métairie telle que présentée ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	0,00 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	18 970,41 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	18 970,41 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### **2.2.9 Affectation des résultats 2023 : Budget Annexe pépinière agroalimentaire**

*Délibération 202\_03\_11*

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

**Vu** la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire,

**Vu** la décision 2022D95 du 23 octobre 2023 afférente au virement de crédits n°1 au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire,

**Vu** la délibération n°2023-12-11 du 19 décembre 2023 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

**Considérant** les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire tels que présentés ci-dessous,

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Résultat de l'exercice	9 481,36 €	46 388,12 €
Report antérieur	0,00 €	-307 620,24 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>9 481,36 €</b>	<b>-261 232,12 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>0,00 €</b>

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	9 481,36 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-261 232,12 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	-261 232,12 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	9 481,36 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire telle que présentée ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	9 481,36 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-261 232,12 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	-261 232,12 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	9 481,36 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**2.2.10 Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles**

*Délibération 202\_03\_12*

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles,

**Vu** la délibération n°2023-12-15 du 19 décembre 2023 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

**Considérant** les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles tels que présentés ci-dessous,

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Résultat de l'exercice	-58 500,64 €	98 422,20 €
Report antérieur	11 883,62 €	-394 340,49 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-46 617,02 €</b>	<b>-295 918,29 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>0,00 €</b>

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles :



<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-46 617,02 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-295 918,29 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution négatif reporté à la section de fonctionnement	46 617,02 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	295 918,29 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles telle que présentée ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-46 617,02 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2023	-295 918,29 €
<b>Reports à affecter au Budget 2024</b>	
002 - Solde d'exécution négatif reporté à la section de fonctionnement	46 617,02 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	295 918,29 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**2.2.11 Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe ZI Ouest II**

*Délibération 2024\_03\_13*

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZI Ouest II,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

**Considérant** les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe ZI Ouest II tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Report antérieur	544 409,85 €	-16 559,18 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>544 409,85 €</b>	<b>-16 559,18 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>0,00 €</b>

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Annexe ZI Ouest II :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2023	544 409,85 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2023	-16 559,18 €
Reports à affecter au Budget 2024	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	544 409,85 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	16 559,18 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZI Ouest II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

#### **A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZI Ouest II telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2023	544 409,85 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2023	-16 559,18 €
Reports à affecter au Budget 2024	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	544 409,85 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	16 559,18 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### **2.2.12 Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe ZI Saint Mard**

*Délibération 2024\_03\_14*

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

**Vu** la délibération n°2023-02-14 du 21 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ZI Saint Mard,

**Vu** la décision n°2024D04 du 16 janvier 2024 afférente au virement de crédits n°1 sur le budget primitif du budget annexe ZI Saint Mard,

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 dressé par le comptable et l'ordonnateur,

**Considérant** les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe ZI Saint Mard tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	223,80 €
Report antérieur	0,00 €	-35 430,63 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-35 206,83 €</b>
<b>Résultat RAR</b>		<b>0,00 €</b>

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, propose l'affectation suivante pour les résultats 2023 du Budget Annexe ZI Saint Mard :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2022	0,00 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2022	-35 206,83 €
<b>Reports à affecter au Budget 2023</b>	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	35 206,83 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZI Saint Mard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

#### **A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe ZI Saint Mard telle que présentée ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de clôture CFU 2022	0,00 €
<b>Investissement</b>	
Résultat de clôture CFU 2022	-35 206,83 €
<b>Reports à affecter au Budget 2023</b>	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	35 206,83 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### **2.3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Délibération n°2024\_03\_15

**Vu** les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération 2020-09-31 du 23 septembre 2020 prévoyant l'adoption à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la nomenclature M57 pour le budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD et ses budgets annexes,

**Vu** la délibération n°2024-01-03 du 23 janvier 2024 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, présente les budgets primitifs 2024 des budgets suivants, notamment à partir de la brève note de synthèse annexée aux présents budgets primitifs et adressée aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour :

- Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Budgets Annexes :
  - o Bâtiments Relais
  - o Pépinière Agroalimentaire
  - o ZI Ouest II
  - o ZA Saint Mard
  - o ZI Fief Saint Gilles
  - o ZI de Forges
  - o ZA Fief Girard Est D5
  - o ZA Le Thou Tranche II
  - o Parc d'activités Le Cluseau
  - o Parc d'activités La Combe
  - o ZA de la Métairie
  - o Parc d'activités Les Ardillauds

**Monsieur le Président** détaille le projet du budget primitif 2024 comme suit :

#### Recettes de fonctionnement :

Les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2024 du budget principal de la CdC Aunis Sud se présentent tel que suit :

Recettes de fonctionnement		Budget 2023	CFU 2023	BP 2024	Var Bud. 23/ BP 24
013	Atténuations de charges	125 495,00 €	238 784,14 €	127 320,00 €	1,5%
70	Produits des services	695 465,00 €	648 073,46 €	751 260,00 €	8,0%
73	Impôts et taxes	5 743 823,00 €	5 612 413,95 €	5 770 105,00 €	0,5%
731	Impositions Directes	7 116 020,00 €	7 365 578,39 €	7 218 785,00 €	1,4%
74	Dotations, subventions et participations	2 570 927,00 €	2 653 916,86 €	2 564 762,00 €	-0,2%
75	Autres produits de gestion courante	347 540,00 €	360 791,80 €	335 310,00 €	-3,5%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	12 870,24 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000,00 €	143 347,86 €	220 000,00 €	-6,4%
002	Résultat d'exécution reporté	2 168 304,83 €	2 168 304,83 €	3 135 314,71 €	44,6%
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>19 002 574,83 €</b>	<b>19 204 081,53 €</b>	<b>20 122 856,71 €</b>	<b>5,9%</b>

#### Atténuations de charges :

En 2023, les atténuations de charges afférentes aux remboursements maladie, congés paternité et maternité et compensation de temps partiels thérapeutiques ont représenté un total de 200,1

K€. Ils sont prévus pour 2024 à hauteur de 75,0K€. Le solde de ce chapitre concerne la valorisation de la part salariale des titres restaurant.

Produits des services :

Le chapitre 70 Produit des services est en hausse de 55,8K€ par rapport au Budget 2023 soit + 8,0%.

La variation de ce poste concerne principalement la mise à disposition de personnel auprès du CIAS Aunis Sud (+65,3K€ entre le budget 2023 et le BP 2024). En effet, en dehors de la hausse des rémunérations des agents liée à l'évolution du point d'indice et à l'avancée des carrières, un agent rémunéré directement en 2023 par le CIAS via une mise à disposition du Centre de Gestion a désormais intégré les effectifs de la Communauté de Communes. Ainsi, la charge du poste est inscrite au chapitre 012 de la Communauté de Communes et est refacturée au CIAS.

Les produits des services payants sont prévus à leur niveau de recettes réelles 2023.

Impôts et taxes :

Le chapitre 73 Impôts et taxes regroupe 4 postes différents.

Les recettes de Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales sont prévues en stabilité, tout comme les attributions de compensation négatives.

Il est prévu une augmentation de 4% du reversement de fraction de TVA venant en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation, suivant l'estimation de l'évolution du produit national de TVA.

Concernant la fraction compensatoire versée au titre de la suppression de la CVAE, elle est prévue en stabilité.

Impositions Directes :

Conformément aux orientations prises lors du DOB 2024, les hypothèses prudentes de variation des bases de fiscalité directe locale sont les suivantes :

	Bases définitives 2022	Définitives 2023	Prévisionnelles 2024	Taux	BP 2024
CFE	5 486 954 €	6 151 404 €	6 391 309 €	24,50%	1 565 871 €
THRS	3 132 997 €	3 573 364 €	3 712 725 €	8,68%	322 265 €
TF	31 526 383 €	34 136 452 €	35 379 962 €	1,27%	449 326 €
TFNB	2 285 424 €	2 450 360 €	2 462 612 €	6,44%	158 592 €

Les taux d'imposition de CFE, THRS, TFB et TFNB sont maintenus à leur niveau 2023.

Les hypothèses de variations de bases de THRS et TFB correspondent au coefficient de revalorisation des valeurs locatives, qui est fixé automatiquement sur la base de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (inflation) constatée entre novembre N-1 et novembre N-2, soit pour 2024 entre novembre 2022 et novembre 2023 (art 1518 bis du Code Général des Impôts) soit 3,9%.

Cette revalorisation s'applique uniquement aux locaux d'habitation et aux locaux industriels.

Les locaux professionnels font l'objet d'une revalorisation par la mise à jour annuelle de la grille tarifaire départementale, variant en fonction des relevés de loyers effectués sur le territoire.

Ainsi, la hausse prévue pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est seulement de 3,6%.

Les bases de taxes foncières sur les propriétés non bâties sont prévues en hausse de 0,5%, celles de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de CFE de 3,9%.

Concernant les autres impôts et taxes, les hypothèses suivantes sont retenues :

	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024
TASCOM	453 513,00 €	655 262,00 €	533 210,00 €
IFER	387 724,00 €	440 643,00 €	447 250,00 €
TEOM	2 976 014,00 €	3 170 363,00 €	3 362 000,00 €
Taxe de séjour	91 347,45 €	84 870,39 €	95 000,00 €
Taxe GEMAPI	146 495,00 €	161 574,00 €	218 800,00 €

Les recettes de TEOM sont fixées au niveau de la contribution à verser à CYCLAD. Une hausse de 6,0% des recettes est ainsi prévue.

Les recettes de taxe de séjour sont fixées au niveau des prévisions 2023. Elles s'équilibrent avec le reversement à prévoir à l'OTAMP.

La taxe GEMAPI augmente de plus de 35%, après une hausse de 15% entre 2022 et 2023.

**Madame Micheline BERNARD** précise que malgré l'application d'une hausse, la taxe GEMAPI est loin du plafond fixé.

**Monsieur le Président** le confirme, le montant est actuellement de 6,40€ par habitant et le plafond est fixé à 40€. Il poursuit sa présentation du budget primitif.

Dotations, subventions et participations :

Le chapitre 74 est en stabilité (-0,2%) par rapport aux prévisions 2023.

En 2024, les variations ou inscriptions nouvelles de subventions sont les suivantes :

- Mobilité : hausse de la subvention de la Région pour le TAD de 10 200 €,
- Maison France Services : hausse de la subvention pour la MFS (+ 5 000 €) et perception d'une nouvelle subvention pour le second poste de conseiller numérique (17 500 €). A noter la baisse de la subvention pour le 1<sup>er</sup> poste de conseiller numérique passée de 25 000 € à 17 500 €.

**Monsieur le Président** rappelle que le second conseiller numérique était auparavant employé au CCAS d'Aigrefeuille. Ainsi, les 2 conseillers numériques en place, vont permettre d'homogénéiser l'offre sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud.

- Environnement :
  - o Renov Info Service : Baisse prévisionnelle du soutien de la Région de 12 250€
  - o PAT : sollicitation de subventions pour les diagnostics fonciers réalisés dans le cadre de cette action pour 12 915 €, et également auprès de Département pour des actions de sensibilisation pour 7 890 €
- Site archéologique : baisse des subventions liée au volume des projets soutenus (recettes de 30 246 € en 2023 contre un prévisionnel 2024 de 11 920 €
- Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée : 38 000 € de recettes 2023 non reconduites du fait de l'arrêt du projet
- Enfance Jeunesse : subvention de 7 000 € sollicitée auprès de la CAF pour un appel à projets dans le thème du handicap

Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre 75 prévoit les recettes de loyers (gendarmeries, logements, terrains pour centrales photovoltaïques), mais également le produit des remboursements d'assurance.

Ainsi, sont prévus en 2024 :

- Gendarmerie de Surgères : prise en charge par l'assurance dommage-ouvrage pour 5 415€
- Séisme : 6 125 € pour l'espace culturel Le Palace,
- 1 090€ pour l'espace à vocation sociale,
- 1 640€ pour le logement rue Bersot,
- 6 940 € pour la maison de l'emploi.

**Monsieur le Président** souligne que les recettes de fonctionnement sont relativement stables malgré un résultat d'exécution reporté moindre.

**Madame Micheline BERNARD** indique que la Communauté de Communes Aunis Sud se voit dotée de plus en plus de compétences à exercer et pour autant elle affiche malgré cela des recettes de fonctionnement stables.

Recettes de fonctionnement		Budget 2023	CFU 2023	BP 2024	Var Bud. 23/ BP 24
013	Atténuations de charges	125 495,00 €	238 784,14 €	<b>127 320,00 €</b>	1,5%
70	Produits des services	695 465,00 €	648 073,46 €	<b>751 260,00 €</b>	8,0%
73	Impôts et taxes	5 743 823,00 €	5 612 413,95 €	<b>5 770 105,00 €</b>	0,5%
731	Impositions Directes	7 116 020,00 €	7 365 578,39 €	<b>7 218 785,00 €</b>	1,4%
74	Dotations, subventions et participations	2 570 927,00 €	2 653 916,86 €	<b>2 564 762,00 €</b>	-0,2%
75	Autres produits de gestion courante	347 540,00 €	360 791,80 €	<b>335 310,00 €</b>	-3,5%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	12 870,24 €	<b>0,00 €</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000,00 €	143 347,86 €	<b>220 000,00 €</b>	-6,4%
002	Résultat d'exécution reporté	2 168 304,83 €	2 168 304,83 €	<b>3 135 314,71 €</b>	44,6%
	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>19 002 574,83 €</b>	<b>19 204 081,53 €</b>	<b>20 122 856,71 €</b>	<b>5,9%</b>

**Monsieur le Président** continue sa présentation du budget primitif en abordant le chapitre des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2024 du budget principal de la CdC Aunis Sud se présentent telles que suit :

Dépenses de fonctionnement		Budget 2023	CFU 2023	BP 2024	Var Bud. 23/ BP 24
011	Charges à caractère général	1 820 242,00 €	1 576 991,63 €	1 835 830,00 €	0,9%
012	Charges de personnel	5 095 300,00 €	4 807 654,47 €	5 512 000,00 €	8,2%
014	Atténuations de produits	1 861 496,00 €	1 860 690,48 €	1 837 732,00 €	-1,3%
65	Autres charges de gestion courante	5 912 621,00 €	5 828 596,21 €	6 418 747,00 €	8,6%
66	Charges financières	202 320,00 €	171 773,76 €	209 330,00 €	3,5%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,0%
68	Dotations aux provisions	1 000,00 €	465,55 €	30 000,00 €	2900,0%
023	Virement à la section d'investissement	2 517 595,83 €		3 157 217,71 €	25,4%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00 €	1 315 105,54 €	1 120 000,00 €	-13,8%
	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>18 712 574,83 €</b>	<b>15 561 277,64 €</b>	<b>20 122 856,71 €</b>	<b>7,5%</b>

Charges à caractère général :

Le chapitre 011 est en hausse de plus de 16% par rapport au réalisé 2023, mais en stabilité par rapport au budget 2023 (+0,9%).

L'objectif fixé pour l'évolution des charges à caractère général est une hausse des dépenses des services limitée à 2%, et une prise en compte de l'évolution des dépenses d'énergie entre 2023 et 2024 à hauteur de 5%.

Ainsi, on peut décomposer de la manière suivante le chapitre 011 :

	CFU 2023	BP 2024	Variation en €	Variation en %
<b>Charges à caractère général 011</b>	<b>1 576 991,63 €</b>	<b>1 835 830,00 €</b>	<b>258 838,37 €</b>	<b>16,4%</b>
hors détail	1 003 632,57 €	1 020 735,00 €	17 102,43 €	1,7%
<b>Fluides</b>				
Energies	397 746,48 €	430 850,00 €	33 103,52 €	8,3%
Téléphonie	19 685,68 €	36 800,00 €	17 114,32 €	86,9%
Assurances	41 469,36 €	56 870,00 €	15 400,64 €	37,1%
<b>Evolution des missions</b>				
Mobilité	26 489,92 €	68 580,00 €	42 090,08 €	158,9%
PCAET	39 804,64 €	63 750,00 €	23 945,36 €	60,2%
Environnement	32 382,98 €	48 340,00 €	15 957,02 €	49,3%
IFPAI	0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	
<b>Projets</b>				
Démarche de concertation	15 780,00 €	0,00 €	-15 780,00 €	
Etude bases de fiscalité	0,00 €	11 640,00 €	11 640,00 €	
<b>Travaux</b>				
Ravalement façades gend. Aigr.	0,00 €	16 615,00 €	16 615,00 €	
Entretien terrain honneur Aigref.	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	
<b>Actions subventionnées</b>				
Actions handicap et CTG	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
Site archéologique (sub 2023)	0,00 €	17 560,00 €	17 560,00 €	
PAT - diagnostic foncier agricole	0,00 €	15 500,00 €	15 500,00 €	
PAT - actions de sensibilisation	0,00 €	13 090,00 €	13 090,00 €	

L'évolution des charges à caractère général, hors actions détaillées, est de 1,7% par rapport au réalisé 2023, conformément à l'objectif fixé.

A noter que la hausse du poste téléphonie est en partie ponctuelle, l'architecture du contrat évoluant en cours d'année, il est prévu 6 mois de doublon de facturation pour couvrir la période de mise en route.

**Monsieur le Président** précise qu'une étude sur les bases de la fiscalité va être réalisée. Cette étude concerne la fiscalité de toutes les communes. Elle entraînera des répercussions sur les recettes de la CdC mais également sur celles des communes. Il y aura donc un travail à effectuer en collaboration avec le bureau d'étude qui accompagnera la CdC.

**Monsieur Kévin BAYNAUD** interroge le Président sur l'augmentation des charges prévues dans le cadre des missions dédiées à la mobilité.

**Monsieur le Président** répond que les frais liés au Transport A la Demande augmentent. Le schéma directeur, enquête menée conjointement avec la CDA de la Rochelle génère également des dépenses supplémentaires.

**Monsieur Younes BIAR** interroge le Président quant à l'absence de ligne budgétaire concernant les équipements sportifs de Surgères. Il signale le mauvais état du terrain de football. De son point de vue, la pratique de ce sport devient dangereuse pour les jeunes.



**Monsieur le Président**, répond que des dépenses de réfection du terrain de football sont prévues en régie, ne faisant donc pas l'objet d'une ligne budgétaire supplémentaire. Concernant les travaux des gymnases, une ligne est prévue pour la réhabilitation des gymnases 1 et 2. Elle correspond aux frais d'études engagés pour préparer les dossiers de demande de subventions au titre du fond vert.

**Monsieur Pascal Tardy**, Vice-Président en charge des travaux ajoute que tous les terrains de football sont actuellement inutilisables du fait de la pluie. Des travaux sont prévus. Les terrains seront donc impraticables toute la durée des travaux.

**Monsieur Younes BIAR**, demande s'il n'était pas question d'installer des pelouses en matière synthétique ?

**Monsieur Pascal TARDY** affirme qu'il en a en effet, été question. Cependant, compte tenu des coûts élevés pour une telle opération, cette option a été abandonnée.

**Monsieur le Président** poursuit sa présentation du budget primitif en exposant les charges du personnel.

Charges de personnel :

Les charges de personnel augmentent de nouveau de plus de 8% par rapport au BP 2023, en lien avec les recrutements suivants :

Pôle	Poste	Recrutement / création
<b>Recrutements en cours d'année 2023</b>		
CIAS	Coordonnatrice épicerie	déc-23
Attractivité du quotidien	Adjointe réseau des bibliothèques	oct-23
<b>Recrutements prévus en 2024</b>		
Développement et transitions	Chargé de mission « Contrat de relance et de transition écologique »	avr-24
	Conseiller numérique (2nd poste)	avr-24
	Ingénieur adjoint au DST	fev-24
<b>Renforts temporaires 2024 suite à arrêts de travail</b>		
Ressources internes	Préventeur (8 mois)	janv-24
Attractivité du quotidien	Développement social (8,5 mois)	janv-24

Le budget tient également compte de :

- De la hausse du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 1,5%
- De la hausse de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- du Glissement vieillesse et technicité
- de l'application du RIFSEEP
- des réformes des points d'indices et des carrières
- d'une provision pour la Prime Pouvoir d'Achat
- de la hausse du taux de cotisation CNRACL de 30,65% à 31,65%

**Monsieur le Président**, souligne que les demandes de nouvelles créations de postes émises par les services communautaires n'ont pas toutes reçues une réponse favorable.

Atténuations de produits :

Ce chapitre correspond au prélèvement sur recettes au titre de :

- Contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales,
- Attributions de compensation des communes : les attributions de compensation sont inscrites en augmentation afin de prévoir les révisions pour les Communes de Marsais et Saint-Pierre-La-Noue en fonction des recettes réelles d'IFER éolien à répartir entre ces Communes et la CdC, et pour Chambon qui reçoit un soutien lié à la charge d'état-civil de la Commune.

Autres charges de gestion courante :

L'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur les subventions était de se limiter au niveau de subvention accordé en 2023, sauf pour l'enfance jeunesse, qui nécessitait une enveloppe supplémentaire du fait de la hausse de la masse salariale des structures et de l'augmentation de leur fréquentation, ainsi que dans le domaine social du fait de la hausse des ETP dans les structures d'insertion.

Des demandes supplémentaires ont été faites dans les domaines du sport et de la culture, ces enveloppes seront potentiellement revues dans l'année en fonction du choix politique qui sera effectué par les instances communautaires.

Le CIAS nécessite une hausse de subvention du fait de la hausse de la masse salariale de la structure, liée à la hausse mécanique des rémunérations.

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024	Variation	
					en €	en %
Enfance Jeunesse	1 011 543,00 €	718 363,00 €	732 372,00 €	842 228,00 €	109 856,00 €	15,0%
Social	175 500,00 €	175 349,00 €	191 320,00 €	204 712,00 €	13 392,00 €	7,0%
Logement des jeunes	5 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,0%
Culture	332 966,00 €	334 100,00 €	340 600,00 €	340 600,00 €	0,00 €	0,0%
Sport	36 568,80 €	40 332,60 €	41 954,90 €	42 375,00 €	420,10 €	1,0%
Dev éco	0,00 €	500,00 €	3 500,00 €	4 000,00 €	500,00 €	14,3%
Réseau biblio.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Environnement / PAT	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	-1 000,00 €	-33,3%
Habitat	2 856,00 €	0,00 €	2 856,00 €	2 970,00 €	114,00 €	4,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 564 433,80 €</b>	<b>1 283 644,60 €</b>	<b>1 330 602,90 €</b>	<b>1 453 885,00 €</b>	<b>123 282,10 €</b>	<b>9,3%</b>
<b>Variation</b>		<b>-17,9%</b>	<b>3,7%</b>	<b>13,3%</b>		
CIAS	405 000,00 €	422 000,00 €	463 500,00 €	471 200,00 €	7 700,00 €	1,7%
<b>TOTAL avec CIAS</b>	<b>1 969 433,80 €</b>	<b>1 705 644,60 €</b>	<b>1 794 102,90 €</b>	<b>1 925 085,00 €</b>	<b>130 982,10 €</b>	<b>7,3%</b>
<b>Variation</b>		<b>-13,4%</b>	<b>5,2%</b>	<b>12,9%</b>		
Fonds de sol.	64 690,00 €					
Dispositif ACT	0,00 €					
<b>Spécial COVID</b>	<b>64 690,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		

Les contributions aux syndicats augmentent de 8,2% entre le CFU 2023 et le BP 2024 :

- Augmentation de la contribution à Cyclad, toujours pour tenir compte de l'augmentation des coûts de l'activité (hausse de la TGAP, difficultés des filières de recyclage, ...),
- Compétence GEMAPI : évolution de la compétence avec un montée en puissance des demandes des syndicats,
- SCOT : hausse liée au recrutement d'un chargé de mission au sein du syndicat mixte.

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024	Variation	
					en €	en %
OTAMP	219 286,48 €	241 347,45 €	234 126,68 €	245 000,00 €	10 873,32 €	4,6%
Soluris	8 010,03 €	8 360,86 €	8 331,90 €	8 600,00 €	268,10 €	3,2%
Cyclad	2 768 410,00 €	2 966 798,91 €	3 158 842,99 €	3 362 000,00 €	203 157,01 €	6,4%
SM SCOT LRA	50 514,50 €	48 281,60 €	48 717,61 €	58 000,00 €	9 282,39 €	19,1%
Parc Naturel Marais Poitevin	1,00 €	1,00 €	161,50 €	165,00 €	3,50 €	2,2%
<b>TOTAL</b>	<b>3 046 222,01 €</b>	<b>3 264 789,82 €</b>	<b>3 450 180,68 €</b>	<b>3 673 765,00 €</b>	<b>223 584,32 €</b>	<b>6,5%</b>
EPTB Charente	3 177,00 €	3 177,00 €	3 177,00 €	3 200,00 €	23,00 €	0,7%
SYMBO	4 435,97 €	4 436,00 €	4 436,00 €	4 970,00 €	534,00 €	12,0%
SM Charente Aval	104 069,04 €	155 450,31 €	180 168,87 €	180 625,00 €	456,13 €	0,3%
	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024	Variation	
SM 3 rivières -> SM bassin Sèvre niortaise	6 784,00 €	6 784,00 €	26 540,00 €	26 540,00 €	0,00 €	0,0%
SM des Rivières et Marais d'Aunis	87 203,22 €	88 798,70 €	69 640,71 €	150 355,00 €	80 714,29 €	115,9%
<b>TOTAL GEMAPI</b>	<b>205 669,23 €</b>	<b>258 646,01 €</b>	<b>283 962,58 €</b>	<b>365 690,00 €</b>	<b>81 727,42 €</b>	<b>28,8%</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>3 251 891,24 €</b>	<b>3 523 435,83 €</b>	<b>3 734 143,26 €</b>	<b>4 039 455,00 €</b>	<b>305 311,74 €</b>	<b>8,2%</b>

**Madame Micheline BERNARD**, Vice-Présidente en charge de l'environnement explique que la hausse de la contribution à la compétence GEMAPI s'explique par la mise en place des actions prescrites dans les documents de programmation des différents syndicats gémapiens.

**Monsieur le Président** reprend l'exposé du budget principal.

Le troisième principal poste de dépense de ce chapitre correspond aux subventions d'équilibres aux budgets annexes. Le budget annexe Pépinière nécessite une subvention d'équilibre, qui passe de 111 003 € en 2023 à 145 522 € en 2024. Le budget annexe Bâtiments Relais, qui ne nécessitait plus de subvention, aura un besoin de financement de 21 285 € en 2024. Ces 2 hausses s'expliquent par des défauts de paiement de locataires impliquant de probables annulation de créances en 2024.

Charges financières :

Les charges financières sont prévues en hausse du fait :

- De la prévision d'un nouvel emprunt sur 2024 pour des acquisitions foncières sur le secteur de la gare et les travaux liés,
- De la hausse des taux impactant les frais de la ligne de trésorerie (actuellement non tirée donc sans coût).

**Monsieur le Président** rappelle que pour le site Surfilm, aucune décision n'a encore été prise pour les actions de démolition et dépollution.

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024
Intérêts des emprunts	163 045,41 €	153 788,10 €	169 837,65 €	184 330,00 €
Indemnités rembt anticipé				
Frais ligne de trésorerie	1 525,13 €	1 969,27 €	1 936,11 €	20 000,00 €
Frais de dossiers nouveaux emprunts	3 075,00 €	350,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>Total</b>	<b>167 645,54 €</b>	<b>156 107,37 €</b>	<b>171 773,76 €</b>	<b>209 330,00 €</b>

Dépenses de fonctionnement		Budget 2023	CFU 2023	BP 2024	Var Bud. 23/ BP 24
011	Charges à caractère général	1 820 242,00 €	1 576 991,63 €	<b>1 835 830,00 €</b>	0,9%
012	Charges de personnel	5 095 300,00 €	4 807 654,47 €	<b>5 512 000,00 €</b>	8,2%
014	Atténuations de produits	1 861 496,00 €	1 860 690,48 €	<b>1 837 732,00 €</b>	-1,3%
65	Autres charges de gestion courante	5 912 621,00 €	5 828 596,21 €	<b>6 418 747,00 €</b>	8,6%
66	Charges financières	202 320,00 €	171 773,76 €	<b>209 330,00 €</b>	3,5%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	0,00 €	<b>2 000,00 €</b>	0,0%
68	Dotations aux provisions	1 000,00 €	465,55 €	<b>30 000,00 €</b>	2900,0%
023	Virement à la section d'investissement	2 517 595,83 €		<b>3 157 217,71 €</b>	25,4%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00 €	1 315 105,54 €	<b>1 120 000,00 €</b>	-13,8%
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>18 712 574,83 €</b>	<b>15 561 277,64 €</b>	<b>20 122 856,71 €</b>	<b>7,5%</b>

**Monsieur le Président** détaille ensuite la section investissement.

Les recettes de la section d'investissement du budget primitif 2024 du budget principal de la Cdc Aunis Sud se présentent telles que suit :

Recettes d'investissement		Budget 2023	CFU 2023	BP 2024	RAR 2023
13	Subventions d'équipement perçues	2 304 588,45 €	1 130 163,11 €	128 888,00 €	1 019 809,32 €
16	Emprunts et dettes assimilées	810 119,17 €	127 455,61 €	986 912,29 €	
165	Cautions	2 000,00 €	850,00 €	2 000,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	706 000,00 €	771 666,32 €	800 000,00 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	674 535,10 €	674 535,10 €	507 489,18 €	
45	Opération pour compte de tiers	11 430,61 €	9 116,22 €	0,00 €	
024	Produit des cessions d'immobilisations	108 000,00 €		5 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	2 517 595,83 €		3 157 217,71 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000,00 €	1 315 105,54 €	1 120 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	686 500,00 €	485 966,68 €	500 000,00 €	
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>9 120 769,16 €</b>	<b>4 514 858,58 €</b>	<b>7 207 507,18 €</b>	<b>1 019 809,32 €</b>

Le chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves regroupe les recettes de FCTVA ainsi que le produit de taxe d'aménagement (650 000€). Une enveloppe de 700 000 € est prévue pour le reversement de taxe d'aménagement aux Communes. Elle est supérieure aux recettes car elle inclut le mois de décembre 2023 et une provision pour les recettes à reverser à la Commune de Vouhé quand cette dernière aura signé la convention de reversement.

Les dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2024 du budget principal de la Cdc Aunis Sud se présentent telles que suit :

Dépenses d'investissement		Budget 2023	CFU 2023	BP 2024	RAR 2023
Opérations d'équipement		4 877 296,06 €	1 642 609,67 €	4 473 018,00 €	620 065,00 €
26	Participations créances	5 500,00 €	5 500,00 €	0,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	882 750,00 €	865 819,07 €	807 000,00 €	
10	Dotations fonds divers et réserves	453 000,00 €	300 440,09 €	700 000,00 €	
45	Opération pour compte de tiers	11 430,61 €	9 116,22 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000,00 €	143 347,86 €	220 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	686 500,00 €	485 966,68 €	500 000,00 €	
001	Déficit antérieur reporté	1 969 292,49 €	1 969 292,49 €	907 233,50 €	
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>9 120 769,16 €</b>	<b>5 422 092,08 €</b>	<b>7 607 251,50 €</b>	<b>620 065,00 €</b>

En détail, les dépenses d'équipement correspondent aux opérations suivantes :

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2024	RAR	BP 2024	RAR	
Sport						
Op. 206	Piscine de Surgères	30 165,00 €	23 836,55 €	80 510,00 €		Robot nettoyage (8,7K€), armoire électrique (2,8K€), chemisage bonde de fosse à plongeon (12,3K€) RAR : renov salle des machines (12,7K€), alarme intrusion (11,1K€)
Op. 207	Piscine d'Aigrefeuille	6 875,00 €	1 727,04 €			Alarme (3,2K€), porte vestiaires (1,1K€), défibrillateur (1,4K€) RAR : Travaux Ad'Ap
Op. 208	Piscine de Vandré	60 300,00 €	24 412,94 €			Modulaire (60,0K€) RAR : plateforme modulaires dont Ad'Ap
Op. 209	Complexe sportif d'Aigrefeuille	463 305,00 €	24 955,20 €			AMO gymnase (319,8K€), rénovation dojo (132,1K€), 3 portes métalliques (10,0K€), défibrillateur (1,4K€) RAR : AMO gymnase (22,0K€), diagnostic charpente dojo (3,0K€)
Op. 210	Complexe sportif de Surgères	383 790,00 €	53 927,03 €	373 546,15 €		Rénovation énergétique G1G2 (161,8K€), Ad'Ap (34,3K€), trvx mats d'éclairage (40,0K€), revêtement piste d'athlétisme (145,0K€), autolaveuse (2,5K€) RAR : liaison douce (6,5K€), Ad'Ap (5,8K€), portes grandes tribunes (13,5K€), brises soleil G3 (7,3K€), études rénovation énergétique gymnases (19,8K€)
Enfance - Scolaire						
Op. 213	Affaires scolaires		136 030,00 €			RAR : extension collège Aigrefeuille
Op. 215	Maison de l'enfance Ciré Ballon	7 500,00 €		464 027,27 €		Autolaveuse
Op. 218	Crèche de Forges	22 605,00 €	36 536,82 €	56 284,10 €		Réfection toiture (20,7K€), sécurisation accès (0,8K€), signalétique (0,7K€) RAR : Travaux d'amélioration énergétique et aménagement locaux
Op. 219	Crèche de Surgères	16 020,00 €	5 146,74 €			Etude nouvel équipement (5,0K€), store-banne (6,9K€), réfection mur (4,1K€) RAR : Ad'Ap
Social - Gestion terrains familiaux						

Op. 22	Bâtiment à usage associatif Aunis GD	7 700,00 €				Travaux EU (6,7K€) + création point d'eau réfectoire (1,0K€)
Op. 223	Terrains familiaux	417 150,00 €	1 080,00 €	104 250,00 €		Terrains familiaux Surgères : 1 déconstruction et une réhabilitation Création nouveau terrain St Georges du Bois
Op. 23	Espace à vocation sociale	5 700,00 €				Fenêtre espace bureaux (3,5K€), boutons anti-agression (2,2K€)
Mobilité						
Op. 24	Pôle gare	942 735,00 €	7 421,49 €			Frais d'étude + travaux RAR : caméras vidéoprotection
Culture - Patrimoine						
Op. 110	Espace culture multimédias	53 020,00 €	11 260,00 €			Etude nouvel équipement (35,0K€) + Accessibilité et mise en conformité VMC (18,0K€) RAR : accessibilité + études agrandissement (7,8K€)
Op. 211	Salle culturelle		10 920,00 €			RAR : Etude
Op. 212	Réseau des bibliothèques	9 200,00 €	8 616,00 €	3 250,00 €		Matériel informatique bibliothèques (7,2K€), fonds itinérant (1,0K€), matériel réseau (1,0K€) RAR : développement du logiciel
Op. 111	Site archéologique	33 710,00 €	34 045,25 €	21 388,00 €	6 670,00 €	Valorisation vestiges (8,9K€), dispositifs de médiation (24,4K€) RAR : étude jardin archéologique (12,9K€) et étude aire de jeux (7,9K€), maquette (12,0K€)
Op. 17	Ecole de musique de Surgères	360 728,00 €				Nouveau conservatoire (10,9K€), équipement musical (6,2K€)
Op. 171	Ecole de musique Aigrefeuille	10 500,00 €				Changement portes fenêtres et volets
Développement économique - emploi						
Op. 108	Maison de l'Emploi – Maison France Services	3 440,00 €	15 666,72 €			Bouton anti-agression + équipements divers RAR : sol 1er étage
Tourisme - communication						
Op. 109	Office de tourisme	11 720,00 €				Store-banne (8,1K€) + rideau automatique (3,6K€)
Op. 141	Circuits vélos				12 297,60 €	AMO + réalisation 2 boucles cyclo-touristiques
Urbanisme - Habitat						
Op. 130	PLUIH	34 300,00 €	1 924,88 €			Modification + modification simplifiée PLUIH
Op. 105	OPAH		22 460,00 €		24 275,00 €	OPAH
Op. 16	SIG	4 440,00 €				Participation investissement SIG
Voirie						
Op. 26	Gestion des parcs d'activités	15 470,00 €	58 267,79 €		2 199,20 €	Etude hydraulique zone du Fief Girard (11,0K€), divers travaux (4,5K€) RAR : vidéoprotection (5,6K€), bâches incendie avec clôtures (37,7K€), modernisation éclairage public (15,0K€)
Equipement des services - siège - divers						
Op. 106	Equipement des services	66 230,00 €	3 961,20 €			Matériel technique (12,8K€), informatique (19,0K€), 2 véhicules (22,0K€), RPE (1,6K€), environnement (3,7K€), sport (2,2K€), communication (3,0K€), mobilier (2,0K€)

Op. 104	Réserve foncière	1 287 500,00 €				Site Surfilm (1 200,0K€) + réfection maçonneries et toiture site ex-Armor (87,5K€)
Op. 114	Logements communautaires	3 000,00 €				Douche maison Charmeneuil
Op. 216	Ateliers techniques	5 000,00 €	136 661,23 €			Compléments travaux annexe RAR : nouvelle annexe
Op. 20	Siège social	10 915,00 €	1 208,12 €			Aménagement cour intérieure (3,0K€), boutons anti-agression (1,9K€), bâches terrasse (2,7K€), signalétique (1,0K€), aménagement garage sport (2,3K€) RAR : rayonnages archivage
Fonds de concours		200 000,00 €				
<b>TOTAUX</b>		<b>4 473 018,00 €</b>	<b>620 065,00 €</b>	<b>128 888,00 €</b>	<b>1 019 809,32 €</b>	

L'objectif fixé de limitation des dépenses d'équipement (net de subventions) hors grosses opérations prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement (AP/CP notamment) était une enveloppe de 720 000 €.

Il est ainsi prévu : (dépendances affichées nettes de recettes –subventions – cessions immo)

- Projets PPI (Pôle gare de Surgères, nouveau gymnase d'Aigrefeuille, Nouveau conservatoire, Acquisitions foncières secteur gare, terrains familiaux) : 3 129 960 €,
- Grosses opérations (rénovation énergétiques G1G2 et travaux d'urgence dojo d'Aigrefeuille) : 293 850 €,
- Fonds de concours aux Communes membres : 200 000 €,
- Autres opérations : 720 320 €.

Les autres opérations respecteront ainsi l'objectif de 720 000 €.

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** enregistrent les valorisations des travaux en régie et les amortissements des subventions perçues.

Besoin de financement et impact sur la dette :

Le besoin de financement exprimé par le budget primitif 2024 du Budget Principal est de près de 987 000 €, qui a pour destination de financer les acquisitions foncières et les travaux liés du secteur de la gare (bâtiment ex-surfilm).

En cas de déblocage total de ces emprunts, la dette portée par le budget principal s'établirait au 31 décembre 2024 à 8 000 930 €, en hausse de 193 000 €.

Projection théorique de ratios d'endettement au 31 décembre 2024 :

En projetant une réalisation théorique à 100% des dépenses et les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2024, la hausse de la dette aurait les conséquences suivantes sur les ratios d'endettement :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Capacité de désendettement (dette / CAF brute)</b>	5,64	4,5	4,51	3,83	2,96	8,41
<b>Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)</b>	57%	57%	58%	55%	46%	48%

Le poids de la dette resterait stable, du fait d'une faible hausse de la dette.

La capacité de désendettement augmenterait fortement du fait de la forte baisse de la CAF brute, tout en restant en deçà du seuil de 10 années.

**Monsieur le Président** présente ensuite le prévisionnel des budgets annexes.

• **Bâtiments Relais :**

Deux locataires présentent des défauts de paiement importants et sont désormais placés en liquidation judiciaire. Ainsi, il est prévu la constitution de provisions pour dépréciations de créances à hauteur de 16 970€. Il est également prévu des crédits pour constater l'extinction de ces créances pour 27 600 €, qui seront le pendant de la reprise de la provision effectuée.

Concernant les recettes de location, elles sont également impactées, les locaux occupés par ces entreprises n'étant pas encore libérés. Ainsi, seules une location sur l'année et 2 locations sur 6 mois sont prévues.

Ainsi, ce budget nécessite en 2024 une subvention d'équilibre de 21 285 €.

• **Pépinière Agroalimentaire :**

Les prévisions de recettes sont prévues en stabilité par rapport au produit 2023.

Cependant, le défaut de paiement d'un locataire nécessite l'inscription de 12 800 € de crédits en créances éteintes.

Ainsi, la subvention d'équilibre est en hausse de 12% entre 2023 et 2024, passant de 111 003 € à 124 237 €.

En investissement, 2 000 € sont prévus pour du matériel informatique et divers achats.

• **Budgets de lotissements :**

Dix budgets annexes permettent d'enregistrer les différentes opérations liées aux zones d'activité communautaires en cours d'aménagement et/ou de commercialisation.

Ces budgets enregistrent les opérations d'aménagement des zones, et en contrepartie les ventes de terrains ainsi que les subventions perçues pour ces travaux. Les seules autres opérations réelles enregistrées sont celles afférentes à la dette (encaissement d'emprunts et paiement de l'annuité correspondante).

Budget	Dépenses	Recettes		Commentaires
	Dépenses d'aménagement	Cessions de terrains	Subventions	
Parc d'activités La Combe	1 724 800,00 €		240 000,00 €	Etudes, maîtrise d'œuvre et travaux pour l'opération d'aménagement DETR +CD17
Parc d'activités Le Cluseau	8 500,00 €	155 890,00 €		Géomètre, divers travaux éclairage public Cession lots 2, 3, 7, 8, 11 et 12
ZI St Mard	313 452,50 €			Acquisition d'une parcelle (97 781m <sup>2</sup> ) + frais liés
ZI Fief St Gilles	29 825,00 €	27 000,00 €		Acquisitions foncières + divers travaux Cession lot 3
ZI Ouest II	12 650,00 €			Divers petits travaux reprise de voirie + géomètre
ZI La Métairie	71 150,00 €	214 002,00 €		Frais de géomètre + frais de Raccordement de parcelles + voirie allée de l'affinage Cession parcelle ZR315
ZI le Thou TII	26 900,00 €	295 290,00 €		Frais de géomètre + divers petits travaux Cessions des terrains restant



ZI Fief Girard Est D5	322 467,00 €			Extension Fief Girard NE (74 635m <sup>2</sup> ) : fin des acquisitions + frais MOE
ZI Forges	58 250,00 €	231 880,00 €		Acquisitions foncières + Petits travaux Cession Premiartech + ZD117 et B1196
Zone Artisanale des Ardillauds	63 380,00 €			Achat de parcelles + frais de MOE
<b>TOTAUX</b>	<b>2 631 374,50 €</b>	<b>924 062,00 €</b>	<b>240 000,00 €</b>	
		<b>1 164 062,00 €</b>		

**Madame Micheline BERNARD**, Vice-Présidente en charge de l'environnement explique que concernant la zone de Forges, des vestiges ont été trouvés lors des fouilles archéologiques. La société Premier Tech a sollicité l'INRAEP par anticipation pour obtenir une bande de terrain avant la remise du compte-rendu final de ces fouilles. Aucune réponse n'a encore été formulée.

**Monsieur le Président** remercie Monsieur Marc BOUSSION pour l'établissement de ce budget qui nécessite d'intenses journées de travail, depuis le mois de décembre.

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les budgets primitifs 2024 du Budget Principal Communauté de Communes Aunis Sud et de ses budgets annexes tels que résumés ci-dessous et tels qu'annexés à présente délibération :

Budget 2024 + RAR	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	20 122 856,71 €	20 122 856,71 €	8 227 316,50 €	8 227 316,50 €
Bâtiments Relais	87 372,58 €	87 372,58 €	24 100,00 €	122 741,14 €
Pépinière Agroalimentaire	204 570,00 €	204 570,00 €	312 050,12 €	312 050,12 €
Parc d'activités La Combe	3 503 259,63 €	3 503 259,63 €	3 840 895,98 €	3 840 895,98 €
Parc d'activités Le Cluseau	352 736,26 €	352 736,26 €	452 219,59 €	452 219,59 €
ZI St Mard	378 214,33 €	378 214,33 €	413 192,16 €	413 192,16 €
ZI Fief St Gilles	416 657,26 €	416 657,26 €	685 570,55 €	685 570,55 €
ZI Ouest II	573 624,03 €	573 624,03 €	45 768,36 €	45 768,36 €
ZA Métairie	419 007,00 €	419 007,00 €	205 000,00 €	205 000,00 €
ZA Le Thou TII	672 400,02 €	672 400,02 €	354 295,55 €	354 295,55 €
ZA Fief Girard Est D5	433 591,92 €	433 591,92 €	544 706,84 €	544 706,84 €
ZI de Forges	516 906,46 €	516 906,46 €	423 368,51 €	423 368,51 €
Parc d'activités Les Ardillauds	63 385,00 €	63 385,00 €	63 380,00 €	63 380,00 €
	<b>27 744 581,20 €</b>	<b>27 744 581,20 €</b>	<b>15 591 864,16 €</b>	<b>15 690 505,30 €</b>

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### **2.4 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2015-01 - Pôle Gare de Surgères**

*Délibération n°2024\_03\_16*

**Vu** l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

**Vu** l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

**Vu** la délibération n°2015-04-04 du 14 avril 2015 approuvant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

**Vu** la délibération n°2015-10-06 du 20 octobre 2015 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

**Vu** la délibération n°2016-03-50 du 29 mars 2016 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

**Vu** la délibération n°2017-02-38 du 21 février 2017 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

**Vu** la délibération n°2018-03-20 du 20 mars 2018 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

**Vu** la délibération n°2019-03-44 du 26 mars 2019 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

**Vu** la délibération n°2020-02-51 du 18 février 2020 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

**Vu** la délibération n°2021-02-44 du 23 février 2021 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

**Vu** la délibération n°2022-02-46 du 22 février 2022 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

**Vu** la délibération n°2023-02-15 du 21 février 2023 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 20 février 2024,

**Considérant** les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2024 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, présente les modifications de l'AP/CP n°2015-01 :

Le planning des travaux est décalé pour un démarrage en fin d'exercice 2024.

AP/CP n°2015-01 Pôle gare de Surgères	Réalisé 2015-2022	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	534 422,95 €	30 715,00 €	942 735,00 €	1 494 685,00 €	2 452 980,00 €	349 865,00 €	5 805 402,95 €
Recettes prévisionnelles	503 708,95 €	58 959,60 €	942 735,00 €	1 494 685,00 €	2 452 980,00 €	349 865,00 €	5 802 933,55 €
Autofinancement	355 968,32 €	58 959,60 €	942 735,00 €	4 685,00 €	2 980,00 €		1 365 327,92 €
Emprunt	0,00 €			900 000,00 €			900 000,00 €
Subventions	178 454,63 €			590 000,00 €	2 450 000,00 €	349 865,00 €	3 568 319,63 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver les modifications à l'Autorisation de Programme n°2015-01 Pôle Gare de Surgères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve les modifications de l'Autorisation de Programme n°2015-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2015-01 Pôle gare de Surgères	Réalisé 2015-2022	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	534 422,95 €	30 715,00 €	942 735,00 €	1 494 685,00 €	2 452 980,00 €	349 865,00 €	5 805 402,95 €
Recettes prévisionnelles	503 708,95 €	58 959,60 €	942 735,00 €	1 494 685,00 €	2 452 980,00 €	349 865,00 €	5 802 933,55 €
- Autofinancement	355 968,32 €	58 959,60 €	942 735,00 €	4 685,00 €	2 980,00 €		1 365 327,92 €
- Emprunt	0,00 €			900 000,00 €			900 000,00 €
- Subventions	178 454,63 €			590 000,00 €	2 450 000,00 €	349 865,00 €	3 568 319,63 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**2.5 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2023-01 - Nouveau conservatoire de musique Aunis Sud**

*Délibération n°2024\_03\_17*

**Vu** l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

**Vu** l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

**Vu** la délibération n°2023-09-08 du 18 septembre 2023 approuvant l'autorisation de programme n°2023-01 Nouveau Conservatoire de Musique Aunis Sud,

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 20 février 2024,

**Considérant** les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2024 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, présente les modifications de l'Autorisation de Programme n°2023-01 nouveau conservatoire de musique Aunis Sud et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2024 et 2026 :

AP/CP n°2023-01 Nouveau conservatoire Aunis Sud	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	<b>6 992,84 €</b>	<b>354 500,00 €</b>	<b>2 435 700,00 €</b>	<b>416 810,00 €</b>	<b>3 214 002,84 €</b>
Recettes prévisionnelles	<b>6 992,84 €</b>	<b>354 500,00 €</b>	<b>2 435 700,00 €</b>	<b>416 810,00 €</b>	<b>3 214 002,84 €</b>
- Autofinancement	6 992,84 €	354 500,00 €	345 700,00 €	200 810,00 €	908 002,84 €
- Emprunt			2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
- Subventions			90 000,00 €	216 000,00 €	306 000,00 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme n°2023-01 nouveau conservatoire de musique Aunis Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2023-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2023-01 Nouveau conservatoire Aunis Sud	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	<b>6 992,84 €</b>	<b>354 500,00 €</b>	<b>2 435 700,00 €</b>	<b>416 810,00 €</b>	<b>3 214 002,84 €</b>
Recettes prévisionnelles	<b>6 992,84 €</b>	<b>354 500,00 €</b>	<b>2 435 700,00 €</b>	<b>416 810,00 €</b>	<b>3 214 002,84 €</b>
- Autofinancement	6 992,84 €	354 500,00 €	345 700,00 €	200 810,00 €	908 002,84 €
- Emprunt			2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
- Subventions			90 000,00 €	216 000,00 €	306 000,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**2.6 Création de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2024-01 - Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis**

Délibération n°2024\_03\_18

**Vu** l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

**Vu** l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 20 février 2024,

**Considérant** que l'inscription préalable de crédits budgétaires est nécessaire avant toute signature de marchés publics,

**Considérant** que le projet de nouveau gymnase à Aigrefeuille d'Aunis est une opération à caractère pluriannuel se rapportant à un ensemble d'immobilisations déterminées, correspondant au cadre d'utilisation de la procédure des autorisations de programmes,

**Considérant** que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

**Considérant** que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

**Considérant** que les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2024 du budget principal de la Communauté de Communes Aunis Sud couvrent les besoins du projet d'AP/CP sur l'exercice,

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, présente l'Autorisation de Programme n°2024-01 Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2024 et 2026 :

AP/CP n°2024-01 Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	<b>319 825,00 €</b>	<b>2 687 310,00 €</b>	<b>968 130,00 €</b>	<b>3 975 265,00 €</b>
Recettes prévisionnelles	<b>319 825,00 €</b>	<b>2 687 310,00 €</b>	<b>968 130,00 €</b>	<b>3 975 265,00 €</b>
- Autofinancement	319 825,00 €	331 685,00 €	459 315,00 €	1 110 825,00 €
- Emprunt		2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
- Subventions		355 625,00 €	508 815,00 €	864 440,00 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la création de l'Autorisation de Programme n°2024-01 Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve la création de l'Autorisation de Programme n°2024-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2024-01 Gymnase à Aigrefeuille d'Aunis	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	<b>319 825,00 €</b>	<b>2 687 310,00 €</b>	<b>968 130,00 €</b>	<b>3 975 265,00 €</b>
Recettes prévisionnelles	<b>319 825,00 €</b>	<b>2 687 310,00 €</b>	<b>968 130,00 €</b>	<b>3 975 265,00 €</b>
- Autofinancement	319 825,00 €	331 685,00 €	459 315,00 €	1 110 825,00 €
- Emprunt		2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
- Subventions		355 625,00 €	508 815,00 €	864 440,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**3.DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION**

**Monsieur Jean GORIOUX**, Président informera le conseil communautaire des décisions prises en application de ses délégations :

**2024D13 - Dépôt d'une demande de subvention auprès des services de la Direction de l'Action Sociale du Logement et de l'Insertion du Département de la Charente-Maritime en vertu du projet de création d'un terrain familial locatif à Saint-Georges-du-Bois**

- Validation du plan de financement :

Dépenses éligibles en € HT		Recettes en €	
Travaux (aménagement, bâtiment, assainissement)	156 500	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (33%)	63 000,00 (accordée)
Etudes (maitrise d'œuvre, études géotechniques...)	33 600	Département de la Charente-Maritime (Direction de l'Action Sociale du Logement et de l'Insertion) (0,80%)	1 525,00
Foncier (frais de notaire)	600	Communauté de Communes Aunis Sud (66,2%)	126 175,00

- Sollicitation de la subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime via la Direction de l'Action Sociale du Logement et de l'Insertion à hauteur de 1 525 euros.


**Fin de séance à 19h35**

Délibérations n°2024\_03\_01 à 2024\_01\_18

**Liste des conseillers communautaires présents :**

Jean GORIOUX  
Catherine DESPREZ  
Christian BRUNIER  
Raymond DESILLE  
Micheline BERNARD  
Éric BERNARDIN  
Gilles GAY  
Pascal TARDY  
Christophe RAULT  
Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT)  
Didier BARREAU  
Christelle GRASSO  
Barbara GAUTIER  
Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT)  
François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX)  
Olivier DENECHAUD  
Baptiste PAIN  
Emmanuel JOBIN  
Florence VILLAIN  
Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE)  
Lydia BERETTI  
Philippe BARITEAU  
Jean-Michel SOUSSIN  
Pascale BERTEAU  
Bruno CALMON  
Martine LLEU (a reçu pouvoir de Denis DUBOURGNOUX)  
Marylise BOCHE  
Kévin BAYNAUD  
Stéphane AUGÉ  
Younes BIAR  
Danielle BALLANGER  
Thierry PILLAUD

**Le Président**

  
Jean GORIOUX



**Le secrétaire de séance**

  
Baptiste PAIN